

SODIAAL UNION

Société Coopérative Agricole à capital variable
200-216 rue Raymond Losserand 75014 PARIS

Agréée sous le numéro d'agrément 10968,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro D 351 572 888

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DE SODIAAL UNION DU 18 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 18 juin, à 10 heures 45,

Les Associés de la Société Coopérative Agricole Sodiaal Union se sont réunis sur convocation du Conseil d'Administration en Assemblée Générale Mixte au couvent des jacobins, 20 place Sainte-Anne, RENNES (35000).

Monsieur Jean-Michel JAVELLE préside l'assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée par lettre individuelle adressée aux associés coopérateurs et avis inséré dans le journal d'annonces légales "Le Figaro.fr" du 20 mars 2025, pièces dont il dépose un exemplaire sur le bureau de l'assemblée et qui seront portées au dossier de la présente assemblée. Messieurs Jean-Marie PERRAUD et Alphonse DELAROCHE, commissaires aux comptes, ont été convoqués à la présente Assemblée par courriel en date du 24 mars 2025.

Le président fait procéder à la nomination des scrutateurs par l'Assemblée. Cette dernière désigne :

- Monsieur Guillaume BUCHET, représentant le GAEC des 3 villages (Région Bretagne Est) et
- Madame Virginie DOUET, représentante le GAEC de la Faune (Région Massif Central),

associés coopérateurs présents et acceptant, qui sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Il propose aux scrutateurs la désignation de Monsieur Jean GARNIER, Directeur des Affaires Juridiques et Réglementaires Groupe, en qualité de Secrétaire de l'Assemblée, ce qui est accepté.

Les membres du bureau ainsi constitué arrêtent et certifient sincère et véritable la feuille de présence qui leur permet de constater que 237 délégués votants sont présents et 54 délégués votants sont représentés, soit un total de 291 délégués votants sur 334 délégués. Il est précisé que 44 délégués votants ANC sont présents ou représentés (dont 2 pouvoirs).

Associés présents ou représentés	Quorum AGO Article R.524-15 du CRPM	Quorum AGE Article R.524-15 du CRPM
291 / 334	112 / 334	167 / 334

L'Assemblée, réunissant ainsi les quorums requis pour des Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour, proposé par le Conseil d'Administration de Sodiaal Union lors de sa séance du 20 mars 2025.

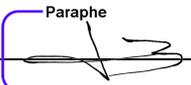
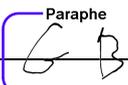
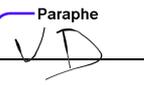
Partie Extraordinaire :

1^{ère} résolution	Modification de l'article 21 des Statuts ;
2^{ème} résolution	En cas d'approbation de la résolution n°1, modification de l'article 22 des Statuts ;
3^{ème} résolution	Pouvoirs.

Partie Ordinaire :

1^{ère} résolution	Approbation des comptes sociaux de Sodiaal Union pour l'exercice 2024 ;
2^{ème} résolution	Approbation des comptes consolidés Groupe pour l'exercice 2024 ;
3^{ème} résolution	Approbation de la gestion de Sodiaal Union / Quitus aux Administrateurs ;
4^{ème} résolution	Constatation du résultat de Sodiaal Union pour l'exercice 2024 ;

Paraphes

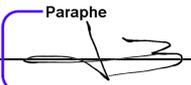
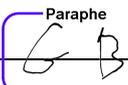
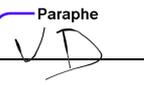
M. Jean-Michel Javelle 	M. Jean Garnier 	M. Guillaume Buchet 	Mme Virginie Douet 
---	--	---	---

5^{ème} résolution	Affectations obligatoires préalables à la répartition du résultat de l'exercice 2024 ;
6^{ème} résolution	Intérêt servi aux parts sociales pour les associés coopérateurs ;
7^{ème} résolution	Intérêt servi aux parts sociales pour les associés non coopérateurs ;
8^{ème} résolution	Répartition des ristournes en faveur des Associés Coopérateurs ;
9^{ème} résolution	Provision pour parfaire l'intérêt servi aux parts sociales ;
10^{ème} résolution	Affectation en autres réserves ;
11^{ème} résolution	Conventions entre la coopérative et ses administrateurs (article 25 des statuts) ;
12^{ème} résolution	Constatation de la variation du capital social ;
13^{ème} résolution	Allocation pour l'indemnisation du temps passé par les élus à l'administration de la coopérative ;
14^{ème} résolution	Approbation du budget nécessaire aux formations des administrateurs débutant un nouveau mandat ;
15^{ème} résolution	Election d'un administrateur pour les ANC ex producteurs de lait (M. François MATRAT) ;
16^{ème} résolution	Confirmation de cooptation d'une administratrice pour la région Nord (Mme Anne-Sophie DELASSUS représentante de la SCEA RD LAIT) ;
17^{ème} résolution	Confirmation de cooptation d'un administrateur pour la région Sud-Est (M. François CONAND représentant le GAEC de la PAVIA) ;
18^{ème} résolution	Election d'un administrateur pour la région Bretagne Est (candidature de M. Freddy CARRIC représentant la SCEA DE LA VOIE VERTE) ;
19^{ème} résolution	Election d'un administrateur pour la région Bretagne Ouest (candidature de M. Pierre-Marie DROUMAGUET) ;
20^{ème} résolution	Election d'un administrateur pour la région PAYS DE LOIRE (candidature de M. Jean-Pierre FAUCON, représentant le GAEC DE LA PORTE) ;
21^{ème} résolution	Election d'un administrateur pour la région NORD (candidature de M. Luc VERHAEGHE, représentant le GAEC des ROSEAUX) ;
22^{ème} résolution	Election d'un administrateur pour la région CENTRE EST (candidature de M. Laurent HASSOUX, représentant l'EARL DES GRANDES FORRIERES) ;
23^{ème} résolution	Election d'un administrateur pour la région MASSIF CENTRAL (candidature de M. Jacques CHALIER, représentant le GAEC DU PIAGE) ;
24^{ème} résolution	Election d'un administrateur pour la région SUD EST (candidature de M. Yvan OGIER, représentant le GAEC CHOMARAT) ;
25^{ème} résolution	Election d'un administrateur pour la région SUD OUEST (candidature de M. Anthony MARRE, représentant le GAEC DES SOURCES VIVES) ;
26^{ème} résolution	Modification du règlement intérieur : réorganisation de certaines sections pour les régions Bretagne Est, Bretagne Ouest et Pays de Loire ;
27^{ème} résolution	Pouvoirs ;
MOTION	Distribution des résultats 2025 et 2026.

Toutes les pièces et tous documents visés par l'article R.524-13 du Code Rural et de la Pêche Maritime ont été tenus à la disposition des actionnaires, conformément à la Loi.

L'Assemblée prend acte de ces déclarations et du dépôt sur le bureau des documents prescrits, soit :

- Un exemplaire des Statuts en date du 19 juin 2024 et du Règlement Intérieur en date du 22 mai 2025 ;
- Les procès-verbaux des Assemblées Générales de Sections des huit régions de Sodiaal Union et de la section des Salariés Associés de la Coopérative Sodiaal ;
- Un exemplaire des lettres de convocation adressées à chaque Associé ainsi que l'extrait des annonces légales publiées ;
- Les feuilles de présence émargées auxquelles sont jointes les listes des associés ;

M. Jean-Michel Javelle	M. Jean Garnier	M. Guillaume Buchet	Mme Virginie Douet
			

Paraphes

- Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- L'ordre du jour ;
- Les rapports du Conseil d'Administration ;
- Les rapports des Commissaires aux comptes ;
- Les projets de résolutions soumis à l'Assemblée.

Puis le président fait observer qu'il n'y a eu aucune demande d'information ou d'accès aux documents prévus par les statuts avant l'Assemblée Générale.

Il est donné lecture du rapport aux associés coopérateurs qui porte sur la gestion et l'évolution de la coopérative, sa stratégie et ses perspectives à moyen terme, les événements importants entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi.

Il est alors donné lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et de ceux des commissaires aux comptes présentés par Messieurs Jean-Marie PERRAUD et Alphonse DELAROQUE.

Il est par ailleurs précisé que la résolution n°15 relative à la désignation de la société KPMG en charge de la certification des informations en matière de durabilité et présentée en Assemblées de section ne sera pas soumise au vote.

En effet, la Directive (UE) 2025/794 du Parlement européen et du Conseil du 14 avril 2025 modifiant les directives (UE) 2022/2464 et (UE) 2024/1760 en ce qui concerne les dates à partir desquelles les États membres doivent appliquer certaines obligations relatives à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises et au devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité reporté de deux ans l'entrée en vigueur du reporting de durabilité, sauf pour les sociétés qui y sont déjà soumises et pour les succursales et filiales de sociétés établies hors de l'Union européenne (toujours concernées à compter de l'exercice 2028).

Les grandes entreprises dont Sodiaal, qui devaient être concernées dès 2026 sur leur exercice 2025, ne le seront donc qu'en 2028 (sur leur exercice 2027), ce qui rend le vote de la résolution inutile.

La discussion générale est ensuite ouverte, le président demandant à l'assemblée de faire connaître ses observations et répondant ensuite aux questions posées par les délégués votants.

ASSEMBLEE GENERALE STATUANT A TITRE EXTRAORDINAIRE

Il est rappelé que conformément aux Statuts de Sodiaal Union, les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés s'il s'agit d'une assemblée générale annuelle ou convoquée extraordinairement et à la majorité des deux tiers des délégués présents ou représentés s'il s'agit d'une assemblée extraordinaire.

Toutes explications ayant été fournies aux associés et personne ne demandant plus la parole, le président clôt le débat et met successivement aux voix les résolutions suivantes, statuant à titre extraordinaire :

Résolution n° 1 : Modification de l'article 21 des Statuts

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de remplacer le 4° de l'article 21 des Statuts par un nouveau 4° rédigé comme suit :

« 4. Le nombre des administrateurs personnes physiques ou des représentants des administrateurs personnes morales ayant dépassé l'âge de 65 ans ne pourra être supérieur au dixième des administrateurs en fonction.

Si ce pourcentage est dépassé, l'administrateur personne physique ou le représentant de l'administrateur personne morale le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.»

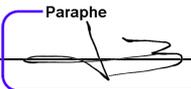
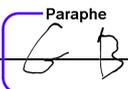
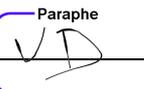
Après mise au vote, le résultat est le suivant :

238 voix « pour »,

9 voix « contre »,

7 voix « abstention ».

Cette résolution est approuvée.

Paraphes			
M. Jean-Michel Javelle	M. Jean Garnier	M. Guillaume Buchet	Mme Virginie Douet
			

Résolution n° 2 : En cas d'approbation de la résolution n°1, modification de l'article 22 des Statuts

L'Assemblée générale décide d'ajouter les deux tirets suivants à la fin du 1 de l'article 22 :

« Par ailleurs :

- un administrateur représentant les associés non coopérateurs ex producteur de lait pourra siéger au conseil d'administration, indépendamment de sa région d'origine ;
- un administrateur représentant les associés non coopérateurs salariés pourra siéger au conseil d'administration. »

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

250 voix « pour »,

2 voix « contre »,

4 voix « abstention ».

Cette résolution est approuvée.

Résolution n° 3 : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Sodiaal Union donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet d'accomplir toutes actions, dépôts, publications et formalités légales afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées partout où besoin sera.

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

253 voix « pour »,

1 voix « contre »,

1 voix « abstention ».

Cette résolution est approuvée.

ASSEMBLEE GENERALE STATUANT A TITRE ORDINAIRE

Il est rappelé que les résolutions présentées en Assemblée Générale Ordinaire doivent être adoptées à la majorité des suffrages exprimés, conformément aux dispositions de l'article R.524-15 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Toutes explications ayant été fournies aux associés et personne ne demandant plus la parole, le président clôt le débat et met successivement aux voix les résolutions suivantes statuant à titre ordinaire :

Résolution n° 1 : Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- des comptes sociaux annuels de la coopérative,
- du rapport de gestion du Conseil d'administration aux associés,
- du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux,

Approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites par lesdits comptes ou résumées dans les rapports.

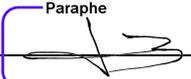
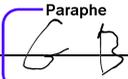
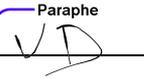
Après mise au vote, le résultat est le suivant :

248 voix « pour »,

1 voix « contre »,

3 voix « abstention ».

Cette résolution est approuvée.

Paraphes			
M. Jean-Michel Javelle	M. Jean Garnier	M. Guillaume Buchet	Mme Virginie Douet
Paraphe 	DS 	Paraphe 	Paraphe 

Résolution n° 2 : Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- des comptes consolidés de l'exercice 2024,
- du rapport des Commissaires Aux Comptes sur les comptes consolidés,

Approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites par lesdits comptes ou résumées dans les rapports.

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

256 voix « pour »,

2 voix « contre »,

2 voix « abstention ».

Cette résolution est approuvée.

Résolution n° 3 : Approbation de la gestion de SODIAAL UNION/quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2024.

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

252 voix « pour »,

4 voix « contre »,

2 voix « abstention ».

Cette résolution est approuvée.

Résolution n° 4 : constatation du résultat de Sodiaal Union pour l'exercice 2024

L'Assemblée Générale approuve les différentes dotations et provisions mentionnées dans le rapport du Conseil d'administration, constate que le résultat net de l'exercice 2024 s'élève à la somme de 54 531 283,85 € € (Cinquante-quatre millions cinq cent trente et un mille deux cent quatre-vingt-trois euros et quatre-vingt-cinq centimes) et se décompose notamment en :

- Un excédent sur les opérations réalisées avec les associés coopérateurs : 53 771 341,31 € (Cinquante-trois millions sept cent soixante et onze mille trois cent quarante et un euros et trente et un centimes) ;
- Un excédent sur les opérations réalisées avec les tiers non associés : 759 942,54 € (Sept cent cinquante-neuf mille neuf cent quarante-deux euros et cinquante-quatre centimes).

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

253 voix « pour »,

1 voix « contre »,

2 voix « abstention ».

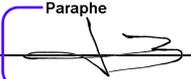
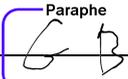
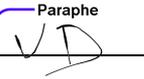
Cette résolution est approuvée.

Résolution n° 5 : Affectations obligatoires préalables à la répartition des résultats de l'exercice 2024

L'Assemblée Générale décide de doter le fond de réserve dénommée « réserve légale » pour un montant de 5 377 134,13 € (Cinq millions trois cent soixante-dix-sept mille cent trente-quatre euros et treize centimes).

Ce montant de 5 377 134,13 € correspond à 10 % du résultat net du chiffre d'affaires réalisé avec les Associés Coopérateurs,

Par ailleurs, elle décide d'affecter en réserve indisponible les excédents constitués avec les tiers (ANC) pour un montant de 759 942,54 € (Sept cent cinquante-neuf mille neuf cent quarante-deux euros et cinquante-quatre centimes).

Paraphes			
M. Jean-Michel Javelle	M. Jean Garnier	M. Guillaume Buchet	Mme Virginie Douet
Paraphe 	DS 	Paraphe 	Paraphe 

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

251 voix « pour »,

6 voix « contre »,

1 voix « abstention ».

Cette résolution est approuvée.

Résolution n° 6 : intérêt servi aux parts sociales pour les associés coopérateurs

L'Assemblée Générale décide de servir aux associés coopérateurs :

- Pour les Parts Sociales d'Activité (PSA) et les Parts Sociales d'Épargne (PSE), un intérêt au taux de 4,80 %, soit une somme totale de 8 457 288,24 € pour un montant de capital de 176 193 505 €.
- Pour les parts dites « bonifiées » (PSAP), un intérêt au taux dit « majoré » égal à 6,80 %, soit une somme de 1 702 704,09 € pour un montant de capital de 25 039 766 €.

L'Assemblée Générale autorise la conversion automatique en Parts Sociales d'Activité (PSA) de cet intérêt aux parts pour tout adhérent non à jour de ses obligations de souscription, conformément aux statuts de la coopérative.

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

209 voix « pour »,

4 voix « contre »,

2 voix « abstention ».

Cette résolution est approuvée.

Résolution n° 7 : intérêt servi aux parts sociales pour les associés non coopérateurs

L'Assemblée Générale décide de servir un intérêt aux parts sociales aux Associés Non Coopérateurs pour les parts dites « de convention », un intérêt au taux de 4,80 %, soit une somme totale de 1 070 036,64 € pour un montant de capital de 22 292 430 €.

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

43 voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 voix « abstention ».

Cette résolution est approuvée.

Résolution n° 8 : répartition de ristournes en faveur des Associés Coopérateurs

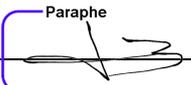
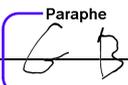
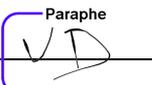
L'Assemblée Générale décide de distribuer les excédents disponibles sous forme de ristournes, pour un montant total de 35 023 465,13 €

Ces ristournes sont distribuées :

- Sous forme de Parts Sociales d'Épargne à hauteur de 26 800 564,62 € (à concurrence de 6,16 € pour 1 000 litres de lait) ;
- En numéraire à hauteur de 8 222 900,51 € (à concurrence de 1,89 € pour 1 000 litres de lait).

L'Assemblée Générale autorise la conversion automatique en Parts Sociales d'Activité des Parts Sociales d'Épargne distribuées pour tout adhérent non à jour de ses obligations de souscription.

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

Paraphes			
M. Jean-Michel Javelle	M. Jean Garnier	M. Guillaume Buchet	Mme Virginie Douet
			

190 voix « pour »,
23 voix « contre »,
5 voix « abstention ».
Cette résolution est approuvée.

Résolution n° 9 : provision pour parfaire l'intérêt servi aux parts sociales

Aux termes des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale constate un excédent disponible de 2 140 713,08 €.

L'Assemblée Générale décide de ne pas affecter de résultat en provision pour parfaire l'intérêt aux parts sociales.

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

233 voix « pour »,
15 voix « contre »,
11 voix « abstention ».
Cette résolution est approuvée.

Résolution n° 10 : Affectation en Autres réserves

Aux termes des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale constate un excédent disponible de 2 140 713,08 €.

L'Assemblée Générale décide de doter la réserve facultative de cette somme.

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

230 voix « pour »,
21 voix « contre »,
10 voix « abstention ».
Cette résolution est approuvée.

Résolution n° 11 : Conventions entre la coopérative et ses administrateurs (article 25 des Statuts)

L'Assemblée Générale constate, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 529-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, de l'alinéa 1 de l'article 27 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 et des articles L. 225-38 à L. 225-43 du Code de Commerce, qu'aucune convention n'a été autorisée au cours de l'exercice écoulé.

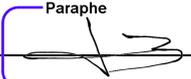
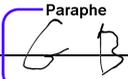
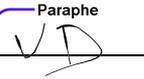
Après mise au vote, le résultat est le suivant :

248 voix « pour »,
1 voix « contre »,
6 voix « abstention ».
Cette résolution est approuvée.

Résolution n° 12 : Constatation de la variation du Capital Social

L'Assemblée Générale constate que le montant du capital social souscrit à la date de clôture de l'exercice 2024 est de 241 116 185,82 €, à comparer avec le montant de 196 725 151,50 € à la date de clôture de l'exercice 2023, soit une hausse de 44 391 034,32 €.

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

Paraphes			
M. Jean-Michel Javelle	M. Jean Garnier	M. Guillaume Buchet	Mme Virginie Douet
Paraphe 	DS 	Paraphe 	Paraphe 

255 voix « pour »,
1 voix « contre »,
2 voix « abstention ».
Cette résolution est approuvée.

Résolution n° 13 : allocation pour l'indemnisation du temps passé par les élus à l'administration de la coopérative

Au titre de l'exercice 2024, l'Assemblée Générale fixe à la somme maximale de 950 000 (neuf cent cinquante mille) euros le montant des indemnités compensatrices de l'activité consacrée à l'administration de la coopérative (comprenant les montants affectés à la mise en œuvre des articles 39 et 82 du CGI pour les membres du Bureau et les administrateurs) pouvant être attribuées aux élus.

Après mise au vote, le résultat est le suivant :
232 voix « pour »,
18 voix « contre »,
5 voix « abstention ».
Cette résolution est approuvée.

Résolution n° 14 : Approbation du budget nécessaire aux formations des administrateurs débutant un nouveau mandat

Au titre de l'exercice 2024, l'assemblée générale décide d'arrêter un budget de 130 000 (cent trente mille) euros permettant de compléter ou conforter la formation des administrateurs sur leur rôle et leurs responsabilités au sein du conseil.

Après mise au vote, le résultat est le suivant :
233 voix « pour »,
10 voix « contre »,
8 voix « abstention ».
Cette résolution est approuvée.

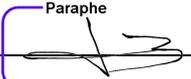
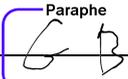
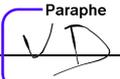
ELECTION DES ADMINISTRATEURS DE SODIAAL UNION

Au titre du collège des Associés Coopérateurs :

L'Assemblée Générale est informée des propositions formulées par les Conseils de Région relatives au renouvellement des mandats des administrateurs l'ayant sollicité.

Pour mémoire, les mandats des administrateurs de Sodiaal Union dont les noms suivent, parviennent à échéance et doivent être pourvus, à savoir :

- **Pour la Région Bretagne Est :**
M. Freddy CARRIC, représentant la SCEA DE LA VOIE VERTE ;
- **Pour la Région Bretagne Ouest :**
M. Pierre-Marie DROUMAGUET ;
- **Pour la Région Pays-de-Loire :**
M. Jean-Pierre FAUCON, représentant le GAEC DE LA PORTE ;
- **Pour la Région Nord :**

Paraphes			
M. Jean-Michel Javelle	M. Jean Garnier	M. Guillaume Buchet	Mme Virginie Douet
Paraphe 	DS 	Paraphe 	Paraphe 

- M. Luc VERHAEGHE, représentant le GAEC des ROSEAUX ;
- **Pour la Région Centre Est :**
M. Laurent HASSOUX, représentant l'EARL DES GRANDES FORRIERES ;
 - **Pour la Région Massif Central :**
M. Jacques CHALIER, représentant le GAEC DU PIAGE ;
Pour la Région Sud-Est :
 - M. Yvan OGIER, représentant le GAEC CHOMARAT ;
Pour la Région Sud-ouest :
 - M. Anthony MARRE, représentant le GAEC DES SOURCES VIVES.

il appartient par ailleurs à l'Assemblée générale de ratifier la cooptation par les Conseils d'Administration :

- du 25 juillet 2024, de M. François CONAND, représentant le GAEC de la PAVIA.
- du 30 novembre 2024, de Mme Anne-Sophie DELASSUS, représentante de la SCEA RD LAIT.

Au titre du collège des Associés non Coopérateurs :

Enfin, l'Assemblée générale est informée de la candidature de M. François MATRAT au poste d'administrateur représentant les ANC ex producteurs de lait.

Il est ensuite procédé aux votes.

Résolution n°15 : Election d'un administrateur pour les ANC ex producteurs de lait (M. François MATRAT)

Candidature de M. François MATRAT.

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

28 voix « pour »,

2 voix « contre »,

6 voix « abstention ».

Cette résolution est approuvée.

Résolution n°16 : Confirmation de cooptation d'une administratrice pour la Région Nord (Mme Anne-Sophie DELASSUS, représentante de la SCEA RD LAIT)

L'Assemblée Générale prend acte que le Conseil d'administration, lors de sa séance du 30 novembre 2024, a coopté en tant qu'administratrice Mme Anne-Sophie DELASSUS, représentante de la SCEA RD LAIT, en remplacement de Mme Anne-Sophie DELASSUS, représentante de l'EARL DELASSUS, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'Assemblée générale 2027 amenée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026 et décide de confirmer cette cooptation.

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

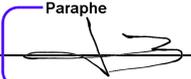
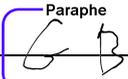
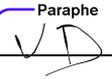
207 voix « pour »,

6 voix « contre »,

1 voix « abstention ».

Cette résolution est approuvée.

Résolution n°17 : Confirmation de cooptation d'un administrateur pour la Région Sud-est (M. François CONAND représentant le GAEC de la PAVIA)

Paraphes			
M. Jean-Michel Javelle	M. Jean Garnier	M. Guillaume Buchet	Mme Virginie Douet
Paraphe 	DS 	Paraphe 	Paraphe 

L'Assemblée Générale prend acte que le Conseil d'administration, lors de sa séance du 25 juillet 2024, a coopté en tant qu'administrateur Monsieur François CONAND, représentant le GAEC de la PAVIA (à la suite de l'élection de Monsieur Jean-Michel JAVELLE à la présidence de Sodiaal Union) pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale 2027 amenée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026 et décide de confirmer cette cooptation.

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

206 voix « pour »,

2 voix « contre »,

1 voix « abstention ».

Cette résolution est approuvée.

Résolution n°18 : Election d'un administrateur pour la Région Bretagne Est (candidature de M. Freddy CARRIC représentant la SCEA DE LA VOIE VERTE)

Candidature de M. Freddy CARRIC représentant la SCEA DE LA VOIE VERTE.

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

201 voix « pour »,

12 voix « contre »,

4 voix « abstention ».

Cette résolution est approuvée.

Résolution n°19 : Election d'un administrateur pour la Région Bretagne Ouest

Candidature de M. Pierre-Marie DROUMAGUET.

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

188 voix « pour »,

21 voix « contre »,

2 voix « abstention ».

Cette résolution est approuvée.

Résolution n°20 : Election d'un administrateur pour la Région Pays de Loire

Candidature de M. Jean-Pierre FAUCON, représentant le GAEC DE LA PORTE.

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

205 voix « pour »,

11 voix « contre »,

0 voix « abstention ».

Cette résolution est approuvée.

Résolution n°21 : Election d'un administrateur pour la Région Nord

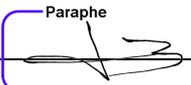
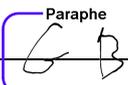
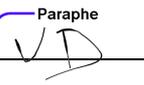
Candidature de M. Luc VERHAEGHE, représentant le GAEC DES ROSEAUX.

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

192 voix « pour »,

20 voix « contre »,

0 voix « abstention ».

Paraphes			
M. Jean-Michel Javelle	M. Jean Garnier	M. Guillaume Buchet	Mme Virginie Douet
			

3 voix « abstention ».

Cette résolution est approuvée.

Résolution n°22 : Election d'un administrateur pour la Région Centre-Est

Candidature de M. Laurent HASSOUX, représentant l'EARL DES GRANDES FORRIERES.

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

203 voix « pour »,

6 voix « contre »,

3 voix « abstention ».

Cette résolution est approuvée.

Résolution n°23 : Election d'un administrateur pour la Région Massif Central

Candidature de M. Jacques CHALIER, représentant le GAEC DU PIAGE.

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

205 voix « pour »,

3 voix « contre »,

0 voix « abstention ».

Cette résolution est approuvée.

Résolution n°24 : Election d'un administrateur pour la Région Sud Est

Candidature de M. Yvan OGIER, représentant le GAEC CHOMARAT.

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

206 voix « pour »,

7 voix « contre »,

2 voix « abstention ».

Cette résolution est approuvée.

Résolution n°25 : Election d'un administrateur pour la Région Sud-Ouest

Candidature de M. Anthony MARRE, représentant le GAEC DES SOURCES VIVES.

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

210 voix « pour »,

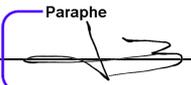
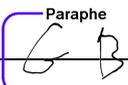
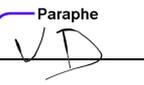
4 voix « contre »,

2 voix « abstention ».

Cette résolution est approuvée.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale désigne en qualité d'administrateurs, pour une durée de trois exercices qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale ordinaire de 2028 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, les administrateurs suivants :

- **Pour les ANC ex producteurs de lait :**
M. François MATRAT ;

Paraphes			
M. Jean-Michel Javelle	M. Jean Garnier	M. Guillaume Buchet	Mme Virginie Douet
			

- **Pour la Région Bretagne Est**
M. Freddy CARRIC représentant la SCEA DE LA VOIE VERTE ;
- **Pour la Région Bretagne Ouest**
M. M. Pierre-Marie DROUMAGUET ;
- **Pour la Région Pays-de-Loire :**
M. Jean-Pierre FAUCON, représentant le GAEC DE LA PORTE ;
- **Pour la Région Nord :**
M. Luc VERHAEGHE, représentant le GAEC des ROSEAUX ;
- **Pour la Région Centre Est :**
M. Laurent HASSOUX, représentant l'EARL DES GRANDES FORRIERES ;
- **Pour la Région Massif Central :**
M. Jacques CHALIER, représentant le GAEC DU PIAGE ;
- **Pour la Région Sud-Est :**
M. Yvan OGIER, représentant le GAEC CHOMARAT ;
- **Pour la Région Sud-ouest :**
M. Anthony MARRE, représentant le GAEC DES SOURCES VIVES.

Enfin, l'Assemblée Générale ratifie les cooptations de Mme Anne-Sophie DELASSUS, représentante de la SCEA RD LAIT et de M. François CONAND, représentant le GAEC de la PAVIA.

Les administrateurs élus acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiés. Ils attestent qu'ils ne tombent pas sous le coup des incompatibilités visées à l'article 21 des Statuts et ont rempli l'attestation individuelle prévue à cet effet.

Ils déclarent avoir pris connaissance de l'article L.524-5-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime qui dispose que :

« Les administrateurs sont responsables individuellement ou solidairement selon les cas, envers la société ou envers les tiers, soit des infractions aux dispositions législatives ou réglementaires applicables aux sociétés coopératives agricoles et à leurs unions, soit des violations des statuts, soit des fautes commises dans leur gestion. »

Résolution n° 26 : Modification du règlement intérieur : réorganisation de certaines sections pour les Régions Bretagne Est, Bretagne Ouest et Pays-de-Loire ;

Conformément à l'article 35 des Statuts de SODIAAL UNION et aux demandes présentées par les régions Bretagne Est, Bretagne Ouest et Pays-de-Loire visant à réorganiser certaines de leurs sections tel que précisées ci-dessous :

Pour la Région Bretagne Est

Section MALESTROIT

Département 35 :

Cantons de Guichen (pour la commune de Saint-Séglin, Comblessac, les brulais) et de Redon.

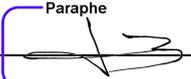
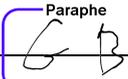
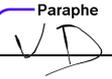
Département 56 :

Cantons d'Auray, de Grand-Champ (pour les communes de Brandivy, Radenac, Plumelin, Grand-Champ, Colpo, Plaudren, Locmaria Grand-Champ, Moustoir-Ac, Locqueltas), de Guer (pour les communes de Peillac, Tréal, Guer, Allaire, St Vincent-Sur-Oust, Les Fougerêts, Carentoir, La Gacilly, St Martin-Sur-Oust, Monteneuf, Augan, Porcaro), de Janzé, de Moréac (dont Val d'Oust), de Muzillac, de Ploërmel (pour les communes de Lantillac, Campénéac, Ploërmel, Guillac, Montertelot), de Pluvigner (pour la commune de Brech), de Questembert, de Quiberon, de Séné, de Vannes-1, de Vannes-2, de Vannes-3.

Section LOUDEAC

Département 22 :

Cantons de Broons (pour les communes de St Launeuc, Gomené, Laurenan, Mérillac, St-Vran, Trémorrel, Loscouët-Sur-Meu, Illifaut, Merdrignac), de Guerlédan, de Loudéac, de Plaintel, de Plélo (pour la commune de Plélo), de Plénée-Jugon (pour les communes de St-Trimoël, Plénée-Jugon, Le Mené, Penguiny), de Ploufragan (pour la commune de Plédran), de Rostrenen (pour la commune de Bon Repos Sur Blavet)

Paraphes			
M. Jean-Michel Javelle	M. Jean Garnier	M. Guillaume Buchet	Mme Virginie Douet
Paraphe 	DS 	Paraphe 	Paraphe 

Département 56 :

Cantons de Gourin (pour les communes de Cléguérec, Neulliac), de Grand-Champ (pour les communes de Pleugriffet, Rohan, Evellys, Crédin, Réguiny, Brehan), de Guidel, de Hennebont, de Ploërmel (pour les communes Evriguet, St-Malo-Des-Trois-Fontaines, La Grée-St-Laurent, La Trinité-Porhoët, Ménéac, Brignac, Guilliers, Mohon), de Pluvigner (pour la commune de pluvigner), de Pontivy

Section MONTAUBAN**Département 22 :**

Cantons de Broons (pour les communes de Mégrit, Plumaudan, Lanrelas, St-Jouan-De-L'isle, Guenroc, Guitté, Trédias, Rouillac, La Chapelle Blanche, Eréac, St Maden, Yvignac-La-Tour, Sévignac, Plumaugat, Caulnes, Broons), de Lanvallay

Département 35 :

Cantons de Betton, de Combourg, de Dol-de-Bretagne, de Guichen (pour les communes Baulon, Val D'Anast), de La Guerche-de-Bretagne, de Le Rheu, de Melesse, de Montauban-de-Bretagne, de Montfort-sur-Meu, de Rennes-6, de Val-Couesnon

Département 56 :

Cantons de Guer (pour les communes de Réminiac), de Ploërmel (pour les communes de Cruguel, St Briec-De-Mauron, Mauron, Concoret, Néant-Sur-Yvel, Loyat, St Servant, La Croix Helléan, Taupont, Forges De Lanouée, Guegon, Helléan).

Pour la Région Bretagne Ouest

Ajout de la commune de SAINT-NICODEME (22160) dans la section KREIZ BREIZH CARHAIX.

Pour la Région Pays-de-Loire

Ajout de la commune de RENAZE (53800) dans la section MAYENNE ORNE.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à modifier l'annexe I dudit Règlement Intérieur conformément à ce qui précède.

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

241 voix « pour »,

9 voix « contre »,

8 voix « abstention ».

Cette résolution est approuvée.

Résolution n° 27 : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire de SODIAAL UNION donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet d'accomplir toutes actions, dépôts, publications et formalités légales afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées partout où besoin sera.

Après mise au vote, le résultat est le suivant :

251 voix « pour »,

3 voix « contre »,

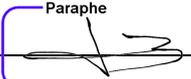
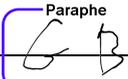
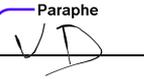
5 voix « abstention ».

Cette résolution est approuvée.

Motion d'orientation : distribution des résultats 2025 et 2026

L'Assemblée Générale de Sodiaal Union, connaissance prise des nouvelles modalités de distribution du résultat qui viennent de lui être présentés, en approuve les principes pour une période de 2 exercices, courant à compter de l'approbation des comptes 2025.

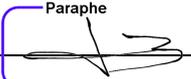
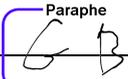
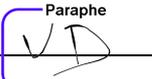
Après mise au vote, le résultat est le suivant :

Paraphes			
M. Jean-Michel Javelle	M. Jean Garnier	M. Guillaume Buchet	Mme Virginie Douet
Paraphe 	DS 	Paraphe 	Paraphe 

192 voix « pour »,
58 voix « contre »,
10 voix « abstention ».
Cette Motion est approuvée.

Aucun associé ne demandant la parole, le président du Conseil d'Administration déclare l'assemblée générale close et lève la séance à 14 h 30.

	<p align="center">Le Président du Conseil d'Administration Monsieur Jean-Michel JAVELLE</p> <p align="center">Signé par :  81FBE21151404B0...</p>
<p>Les scrutateurs : Monsieur Guillaume BUCHET, représentant le GAEC des 3 villages (Région Bretagne Est)</p> <p align="center">Signé par :  AAF13A6875174AE...</p>	<p>Madame Virginie DOUET, représentante le GAEC de la Faune (Région Massif Central)</p> <p align="center">Signé par :  3EE149FFF20B4FD...</p>
<p>Le secrétaire de l'Assemblée : Monsieur Jean GARNIER, Directeur des affaires juridiques et réglementaires Groupe</p> <p align="center">DocuSigned by:  02222536A52B437...</p>	

Paraphes			
<p>M. Jean-Michel Javelle</p> <p align="center">Paraphe </p>	<p>M. Jean Garnier</p> <p align="center">DS </p>	<p>M. Guillaume Buchet</p> <p align="center">Paraphe </p>	<p>Mme Virginie Douet</p> <p align="center">Paraphe </p>



Société coopérative agricole à capital variable
200-216 Rue Raymond Losserand 75014 PARIS
Agréée sous le numéro d'agrément 10968,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro D 351 572 888

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 18 JUN 2025

Chers Associés,

Le Conseil d'administration de votre coopérative s'est tenu le 20 mars, puis, après avoir échangé avec les commissaires aux comptes et arrêté les comptes, a décidé de convoquer une Assemblée générale ordinaire le 18 juin 2025, conformément aux dispositions de l'article R.524-12 du Code rural et de la Pêche Maritime.

Dans ce contexte, conformément à la Loi et aux Statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et soumettre à votre approbation les comptes consolidés et les comptes sociaux annuels dudit exercice et ce, en application des dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de Commerce.

Les rapports des Commissaires aux Comptes, le présent rapport, les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et, d'une manière générale, tous les documents prévus par la législation et la réglementation en vigueur ont été mis à votre disposition au siège social ainsi qu'au siège des régions coopératives de SODIAAL UNION dans les conditions et délais prévus par la Loi, les règlements et les statuts, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE :

1) Activité de SODIAAL UNION et faits marquants

1.1 Opérations de périmètre

1.1.1 Sunrise Premium Singapore

Le 30 avril 2024, Sunrise Premium Singapore a été créée. La société a été consolidée au 01 octobre 2024 lors du démarrage de l'activité, qui consiste en la vente au détail de fromages de qualité supérieure. Le capital social est fixé à 1,2M SGD et est détenu à 100% par Sodiaal International.

1.1.2 Nutri'Babig - Prise de contrôle à 100% par Sodiaal International

La société Nutri'Babig était détenue par Nutribio à 86% et par Eurosérum à 14%. Le 14 octobre 2024, l'intégralité des actions détenues par les deux sociétés ont été cédées à Sodiaal International qui détient à présent 100% de Nutri'Babig. Cette opération est neutre dans les comptes consolidés du groupe.

1.1.3 Les Fromageries Occitanes - Recapitalisation et achat d'actions

Le 27 septembre 2024, la société Les Fromageries Occitanes a procédé à une réduction de capital de -22,6M€ suivie d'une augmentation de capital de +60M€ entièrement souscrite par Sodiaal International. Détenant initialement 75,45%, Sodiaal International voit sa participation portée à

97,89%, les actionnaires minoritaires n'ayant pas souscrit à cette augmentation. Cette opération est neutre dans les comptes consolidés du groupe.

Le 31 octobre 2024, Sodiaal Union a acquis 463 809 actions auprès de l'Union de Coopératives Agricoles Altitude pour un montant de 12,5M€. Ces titres ont ensuite été cédés à Sodiaal International qui porte ainsi sa participation à 98,6% du capital de la société Les Fromageries Occitanes.

1.1.4 Disalp – Cession

Le 27 juin 2024, la société Disalp détenue à 33,4% par LFO a été cédée vers une société externe au groupe Global Dairy Ventures. Cette opération s'est traduite par la reconnaissance d'une plus-value de cession de +0,8M€ comptabilisée en produits exceptionnels.

1.1.5 Reflait

Le 8 novembre 2024, la société Reflait a été créée. Sodiaal Union a participé ensuite à une augmentation de KS le 20 décembre 2024. Le capital social est détenu à 50% par Sodiaal Union conjointement avec le groupe Sanders. La société est consolidée en intégration proportionnelle au 31 décembre 2024. Reflait est spécialisé dans l'agrofourmiture et l'aliment pour le bétail dans l'ouest.

1.1.6 Sodiaal Innovation - Prise de contrôle par Les Fromageries Occitanes

Le 20 décembre 2024, Sodiaal Innovation a réduit son capital de 4,6M€, suivi d'une augmentation de capital du même montant. Sodiaal International, actionnaire historique, a cédé l'intégralité de sa participation à la société Les Fromageries Occitanes, qui détient désormais 100% de Sodiaal Innovation. Cette opération a entraîné une légère dilution de 1,4%, Les Fromageries Occitanes étant elle-même détenue à 98,6%.

1.2 Plan de restructuration industrielle

L'activité de l'usine de Saint Martin de Belleroche a été arrêtée fin 2022 et des travaux de démantèlement et de restructuration ont été conduits sur l'exercice 2023 et poursuivis en 2024.

1.3 Exposition du Groupe en Russie et en Ukraine

Le groupe n'a pas de structure ou d'activité notable sur les territoires ukrainiens et russes : son activité et son appareil productif ne sont donc pas impactés par ce conflit.

1.4 Contrôle de l'Autorité de la Concurrence auprès de Sodiaal Union

Les services d'instruction de l'Autorité de la concurrence ont procédé le 17 novembre 2022 à des opérations de visite et de saisie inopinées auprès de Sodiaal Union et d'autres entreprises susceptibles d'avoir mis en œuvre des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur de l'approvisionnement en lait de vache. L'Autorité de la concurrence poursuit toujours, à ce jour, ses investigations lesquelles, à la connaissance de Sodiaal Union, portent principalement sur des accords logistiques organisant des échanges de collecte de lait cru de vache entre industriels.

A ce stade, les investigations de l'Autorité de la concurrence ne préjugent en rien de la culpabilité de Sodiaal Union.

1.5 Perspectives 2025 pour le groupe

Après une année 2024 au cours de laquelle la coopérative a consolidé son niveau de performance, l'objectif en 2025 est de poursuivre la croissance rentable et durable tout en maintenant un niveau élevé du prix du lait payé à nos producteurs.

Cette feuille de route repose sur la reconquête ou la croissance de volumes sur les activités PGC, la poursuite du développement sur les Métiers Nutrition/Ingrédients, la réduction corrélative des volumes vendus en Commodités et l'amélioration de la performance opérationnelle.

2025 marquera également l'intégration de Yoplait Canada qui permettra au groupe d'accélérer sa croissance à l'international.

1.6 Dividendes perçus

Sur l'année 2024, Sodiaal Union a reçu des dividendes à hauteur de 42 777.93€ :

- CCPA Groupe : 39 253.20 € (soit 21 098.40€ au titre de 2023 et 18 154.80€ au titre des années 2021 et 2022)
- IRDI SORIDEC : 3 457.53€
- Coopérative Alsace Lait : 67.20€

1.7 Prix du lait

Conjoncture et Prix du lait

L'année 2024 a de nouveau été marquée par une forte volatilité sur les marchés laitiers. La hausse des cours, amorcée dès l'automne 2023, s'est maintenue tout au long de l'année 2024. Cette dynamique haussière a été soutenue par une diminution continue de la collecte laitière, conséquence des réductions de prix observées en Europe à la fin de 2023 et de l'émergence de diverses épizooties, notamment la fièvre catarrhale ovine (FCO) en Europe, dont le nombre de cas a significativement augmenté à l'automne.

Contexte International

À l'échelle mondiale et parmi la majorité de nos voisins européens, après une baisse des prix du lait en 2023, un rebond significatif a été observé au second semestre 2024. Les principaux bassins laitiers ont enregistré des niveaux de prix nettement supérieurs aux moyennes historiques, bien qu'inférieurs aux records de 2022. Cette baisse des prix en fin 2023 et début 2024 a pesé sur la production laitière mondiale au premier semestre 2024. Par la suite, le contexte sanitaire mondial a également affecté négativement la collecte, avec des épidémies diverses aux États-Unis (grippe aviaire) et en Europe (FCO3, FCO8, MHE...).

Marché des Produits Industriels

La baisse de la collecte de lait en 2024 pour les principaux exportateurs, couplée à une demande dynamique pour la matière grasse et à des niveaux de stocks historiquement bas, en particulier pour le beurre et la poudre de lait écrémé (PLE), a créé des tensions sur les marchés des produits industriels. Le prix de la PLE est resté relativement stable autour de 2 500 €/t, en raison d'une offre et d'une demande réduites. En revanche, le prix du beurre a connu une hausse significative, passant de 5 600 €/t en janvier à 7 500 €/t en décembre 2024.

Demande et Consommation

Du point de vue de la demande, les évolutions ont été contrastées. Le segment de la grande distribution en Europe demeure dynamique en termes de volumes. Par exemple, les achats de fromages en Allemagne ont progressé de +2,7 % sur les 11 premiers mois de 2024, après une hausse de +2,1 % en 2023.

Évolution des Prix du Lait en Europe

La hausse des prix des produits laitiers industriels à partir du deuxième trimestre 2024 a entraîné, avec un certain décalage, une augmentation des prix du lait en Europe, lesquels ont commencé à augmenter à partir de l'été 2024. Cependant, cette hausse des prix ne s'est pas traduite par une augmentation de la production, en raison du contexte sanitaire défavorable.

Situation en France

En France, la situation a présenté des variations notables et une dynamique différente de nos voisins européens. Le prix du lait est en effet resté relativement stable par rapport à celui de nos voisins européens depuis le T2 2023 qui ont quant à eux connus une baisse puis un rebond significatif de leur prix. Dans la seconde partie de 2024, le prix du lait conventionnel en France a repris sa progression, atteignant en novembre 2024 des niveaux records proches de ceux observés fin 2022-début 2023 en dépassant 450 €/1 000 litres pour un lait 38/32. Après une baisse de -2,6 % en 2023, la collecte française a rebondi de +1,2 % sur les 11 premiers mois de 2024, bien que ce niveau de collecte reste le second plus bas des dix dernières années après le record de 2023.

Prix d'Acompte Sodiaal

Le prix d'acompte Sodiaal a reculé de 7 €/1 000 litres en 2024, s'établissant ainsi à 441 €/1 000 litres en moyenne sur l'année pour du lait conventionnel 38/32, soit un prix toutes primes et qualités incluses à 476 €/1 000 litres (-6 €/1 000 litres par rapport à 2023). Cette baisse s'explique principalement par la répercussion de la baisse des marchés européens et des commodités, avec une compensation partielle par les augmentations des prix de vente à la grande distribution, conformément aux lois EGAlim.

En somme, l'année 2024 a été caractérisée par de fortes fluctuations sur les marchés laitiers, une hausse significative des prix, mais une production mondiale entravée par un contexte sanitaire difficile.

1.8 Augmentation de capital réservée aux salariés

Pour rappel, la coopérative Sodiaal Union a décidé d'ouvrir son capital aux salariés de l'ensemble du groupe en 2020.

Au 31 décembre 2024, 1 687 696 parts sociales à 2 € ont été souscrites soit un capital réservé aux salariés de 3 375 392 €. Cela constitue une augmentation de 2 294 788 € par rapport au 31 décembre 2023 (pour rappel, capital salariés 2023 : 1 080 604 €).

2) Résultats

(En euros)	2024	2023	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires global	2 843 575 849	2 892 622 015	2 779 976 669	2 515 830 272	2 553 395 365
Résultat d'exploitation	35 947 422	40 097 434	30 231 739	22 606 340	22 674 881
Résultat courant avant impôt	54 805 895	56 191 608	42 791 742	25 636 338	26 581 360
Résultat net	54 531 284	55 589 976	43 117 973	26 912 778	26 423 784
Chiffre d'affaires hors France	7 901 108	454 328	1 420 759	2 751 311	8 293 121
Chiffres d'affaires France	2 835 674 743	2 892 167 688	2 778 555 910	2 513 078 961	2 545 102 244

a) **Comptes consolidés**

BILAN

Le montant net de l'actif immobilisé, après prise en compte des amortissements et provisions, s'élève à 1 512M€ à comparer à 1 457M€ en 2023 soit une hausse de 55M€.

Les principales variations portent sur :

Une hausse de 15,1M€ du capital souscrit non appelé qui s'élève à 17M€ au 31 décembre 2024 contre 1,9M€ en 2023.

Les immobilisations incorporelles nettes sont en hausse de 19M€. Cette hausse résulte principalement de la comptabilisation d'un écart d'acquisition pour 12,2M€ suite à l'acquisition complémentaire des titres LFO par SU auprès de l'Union de Coopératives Agricoles Altitude, d'investissements informatiques sur l'exercice pour 20,5M€ diminués des dotations aux amortissements nettes pour - 13,7M€.

Les immobilisations corporelles nettes sont en hausse de 9M€. Cette hausse résulte principalement d'investissements sur l'exercice pour 113M€ diminués des dotations aux amortissements nettes pour - 104M€.

La hausse des immobilisations financières nettes pour +1,8M€ est principalement liée à la hausse des prêts 1% logement.

Les stocks et en-cours en 2024 s'élèvent à 613,7M€ à comparer à 651,6M€ en 2023, soit une baisse de -37,9M€. Cette baisse des valeurs en stock s'explique à la fois par une baisse des volumes stockés et un effet prix favorable.

Les postes clients et autres comptes débiteurs (hors actifs d'impôts différés) s'élèvent à 323,7M€, en baisse de -75M€ par rapport à 2023. Cette baisse s'explique essentiellement par une amélioration significative des délais de règlement.

Les actifs d'impôts différés passent de 6,8M€ en 2023 à 28,0M€ en 2024. Cette hausse de 21,2M€ s'explique notamment par la reconnaissance en 2024 d'un actif d'impôt différé au titre de l'économie prévisionnelle d'impôt sur les sociétés sur les deux prochaines années pour 18M€.

Les capitaux propres consolidés (part du groupe) s'élèvent à fin 2024 à 705,3M€ contre 603,6M€ en 2023.

Les autres fonds propres consolidés sont stables et s'élèvent à 53,4M€ en 2024.

Les provisions (hors impôts différés) passent de 99,3M€ en 2023 à 80,1M€ en 2024, soit une baisse de 19,2M€.

Cette variation s'explique non seulement par le plan de restructuration industrielle mis en place par le Groupe en 2022 avec une reprise nette de provision de -11,9M€ mais aussi par des reprises de provision pour risque clients (-4,4M€) et de qualité produits (-3,9M€) en 2024. Au 31 décembre 2024, le solde du poste provision se compose principalement de la provision pour engagements envers le personnel 54,4M€, la provision restructuration 14,7M€ et la provision pour litige et autres charges pour 11,1M€.

Les provisions pour impôts différés passifs passent de 69,8M€ en 2023 à 65,9M€ en 2024.

Les dettes financières s'élèvent à 688,4M€ à comparer à 711,5M€ en 2023.

Compte tenu des disponibilités, la dette financière nette est de 455,6M€, à comparer à 493,5M€ en 2023, soit une baisse de 37,9M€.

RESULTAT

Le chiffre d'affaires à 5 774M€ est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent (-14,7M€) en raison d'une légère dégradation du mix général de la coopérative.

Le résultat d'exploitation 2024 est amputé par 14,3 M€ de versement de complément de prix aux producteurs au titre des résultats 2023. Retraité de cette charge non récurrente, la rentabilité d'exploitation se consolide grâce à une amélioration de la marge brute.

Sur les métiers PGC, bonne résilience des volumes de ventes sur le yaourt, la crème et le beurre ; le fromage marque le pas en raison de la concurrence UE et le lait de consommation est en repli impacté par des difficultés industrielles rencontrées fin 2023 et 2024.

Redressement de la profitabilité sur le métier Ingrédients, notamment Bonilait qui renoue avec les bénéfices après une année 2023 historiquement déficitaire. Le métier Nutrition confirme également son redressement.

Dans un contexte d'excédents de lait encore important, les activités Commodités continuent de peser sur les résultats du groupe malgré une amélioration du mix et des cotations beurre élevées, surtout en fin d'année.

Le résultat financier s'élève à -27,3M€ en 2024 contre -37M€ en 2023, soit une diminution des charges de 9,7M€.

Les dotations aux amortissements d'écarts d'acquisition s'élèvent à 0,7M€ en 2024.

Le résultat exceptionnel s'élève à -2,2M€, contre -15,8M€ en 2023. Il est essentiellement constitué de :

- la restructuration du site de Saint Martin de Belleroche (Eurosérum) pour -3,8M€ ;
- la restructuration du site de Campbon (Candia) pour +1,5M€ ;
- la quote-part de remboursement d'impôt de General Mills à Yoplait France pour +1,1M€.

Les impôts sur les résultats s'élèvent à 20M€ à comparer à un montant de -4M€ en 2023, soit une hausse de 24M€ dont 18M€ concerne la reconnaissance d'un actif d'impôt différé au titre de l'économie prévisionnelle d'impôt sur les sociétés sur les deux prochaines années.

Le résultat mis en équivalence est de +10,6M€ à comparer à +6,3M€ en 2023, soit une hausse de +4,3M€. La contribution de CF&R au résultat des sociétés mises en équivalence (+10,3M€) a augmenté de +4,6M€ par rapport à 2023.

En conséquence, le résultat net consolidé 2024 s'établit à +103,9M€ à comparer à +61,5M€ pour 2023, soit une augmentation de +42,4M€. Après déduction de la quote-part des intérêts minoritaires, le résultat part groupe 2024 s'établit à +103,8M€.

b) Comptes sociaux

BILAN

Le montant net des immobilisations, après prise en compte des amortissements et provisions pour un montant de 35,7 M€ s'élève 464,0 M€.

L'actif circulant s'élève à 701,4 M€, constitué essentiellement par les créances de fourniture de lait aux entités opérationnelles et le compte courant de trésorerie avec Groupe SODIAAL.

La situation nette, après constatation du résultat de l'exercice, s'élève à 815M€.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 88 M€ Les autres dettes, d'un montant de 188M€, comprennent pour l'essentiel des dettes envers les associés coopérateurs (achats de lait).

RESULTAT

Le chiffre d'affaires s'élève à 2 843,6 M€ contre 2 892,62 M€ en 2023.

Le résultat d'exploitation est positif de 35,9 M€ contre 40,1 M€ en 2023.

Le résultat courant avant impôts s'élève à 54,8 M€ contre 56,2 M€ en 2023.

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 54,5 M€ contre 55,6 M€ en 2023.

3) Situation d'endettement et information sur les dettes fournisseurs et créances clients

a) Situation d'endettement

SODIAAL UNION bénéficie au 31 Décembre 2024 d'une trésorerie positive de + 397,7 M€ qui se décompose comme suit :

- Solde des Comptes Courants : 399 M€ ;
- Emprunts : -3,7 M€ ;
- Trésorerie (solde créditeur) : 2,3 M€ ;

b) Information sur les dettes fournisseurs et les créances clients

Conformément à l'article L. 441-4 du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients au 31/12/2024.

en €	Article D. 441 I.-1e : factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2e : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	3 088					422	0					0
Montant total des factures concernées (HT)	38 564 539	121 266	298 463	7 917	245 123	672 769	250 730 074	10 932 657	182 124	119 920	546 448	11 781 150
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)							8,8%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures												

4) Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Les hausses de tarifs amorcées depuis 2022 ont permis au groupe de reconstituer son niveau de marge et de couvrir les fortes inflations des coûts de production connus sur les dernières années.

Les cours du marché plus favorables, notamment sur le beurre, ont permis d'atténuer les pertes des activités Commodités. A l'inverse, l'intensification de la concurrence européenne sur l'emmental a impacté la rentabilité du groupe.

5) Principaux risques et incertitudes auxquels SODIAAL UNION est confrontée

SODIAAL doit continuer de s'adapter à la volatilité toujours plus forte de son environnement en valorisant au mieux les livraisons de ses adhérents.

SODIAAL organise son activité et la valorisation du lait collecté auprès de ses adhérents grâce à ses activités industrielles. Ces filières sont indispensables à l'équilibre du groupe, et SODIAAL a confirmé son soutien aux sociétés suivantes qui montrent des capitaux propres négatifs ou inférieurs à la moitié du capital social : Eurosérum, Candia, Nutribio, LFO et Sodiaal Innovation.

II. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE

Le 27 janvier 2025, le groupe a pris le contrôle exclusif de Yoplait Liberté Canada.

III. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'industrie laitière française est confrontée depuis de nombreuses années à une baisse de la collecte. Nous anticipons la poursuite de cette tendance. Dans ce contexte, la coopérative s'est engagée dans le plan stratégique de transformation « Grandir Ensemble » visant à améliorer le mix produit et la performance opérationnelle. Nos priorités pour 2025 sont :

- Conforter nos marges à travers l'accélération de notre croissance organique sur les métiers valorisés, dans un contexte de forte hausse du prix du lait
- Réussir l'intégration de Yoplait Canada et ainsi pérenniser la croissance rentable et durable de Yoplait
- Réduire notre exposition sur les activités Commodités
- Améliorer notre performance opérationnelle

IV. INTERETS AUX PARTS ET RISTOURNES VERSES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Intérêts aux parts sociales AC</i>	3 700 485 €	4 587 950 €	4 190 834 €	5 163 595 €	6 763 579 €
<i>Intérêts aux parts sociales ANC</i>	370 268 €	467 700 €	421 864 €	534 270 €	932 657 €
<i>Intérêts aux parts sociales Total</i>	4 070 753 €	5 055 649 €	4 612 698 €	5 697 865 €	7 696 236 €
<i>Ristournes en faveur des AC</i>	6 156 667 €	0 €	6 734 667 €	5 316 851 €	39 385 785 €

V. AFFECTATION DU RESULTAT / VARIATION DES FONDS PROPRES

Nous soumettons à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Ces comptes font apparaître un résultat net de 54 531 283,85 €, que nous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Réserve légale :	5 377 134,13 € ;
- Réserves indisponibles :	759 942,54 € ;
- Réserves compensant les remboursements de parts :	0 € ;
- Intérêts aux parts sociales :	11 230 028,97 € ;
- Ristourne en numéraire de 1,89 € / 1000 litres :	8 222 900,51 € ;
- Ristourne capitalisée de 6,16 €/1000 litres :	26 800 564,62 € ;
- Autres réserves :	2 140 713,08 €.

VI. DEPENSES NON DEDUCTIBLES

Vous aurez en outre à approuver la réintégration dans la base imposable de l'exercice, au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, d'une somme de 15 155 € représentant des charges et dépenses non déductibles.

VII. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société n'a pas d'activité de recherche et de développement.

VIII. FILIALES ET PARTICIPATIONS

1) Prise de participation au cours de l'exercice écoulé :

Le 18/12/2024, Sodiaal Union a acquis 10 000 parts de la SAS REFLAIT pour 100K€.

Fin 2024, Sodiaal Union a acquis 463 809 actions de la société Les Fromageries Occitanes pour 12500 K€ qui étaient détenues par Altitude Union. Elle les a revendues par la suite, en totalité, à la société Sodiaal International.

2) Résultats et activités des filiales et sociétés contrôlées au cours de l'exercice écoulé :

Dans une logique de comparabilité des périmètres, les résultats d'exploitation de l'année 2023, utilisés comme comparatif pour l'année 2024, ont été retraités afin de rattacher les résultats des activités aux métiers de référence concernés : métier Fromage (-10 M€), métier Lait Beurre Crème (+10,9 M€), métier Nutrition et Ingrédients (+1,7 M€).

a) METIER LAIT, CREME ET BEURRE

Le résultat d'exploitation du métier « Lait, Crème, Beurre » s'établit à +45,4M€ pour 2024, vs un résultat de 30,8M€ en 2023, soit une amélioration du résultat de 14,6M€. Cette augmentation du résultat s'explique principalement par la hausse des cotations sur le beurre commodité et donc une forte augmentation de la rentabilité sur ce segment. Les volumes de lait sont en retrait, notamment sur la marque. En effet, avec l'inflation des prix de vente, les consommateurs se sont plus orientés vers des produits premiers prix et à marque de distributeurs. De plus, deux événements industriels ont fortement impacté le taux de service du lait sur l'ensemble des réseaux (arrêt d'une ligne bouteille à l'usine Awoingt sur le dernier trimestre 2023 et arrêt d'une autre ligne bouteille sur l'usine de Vienne sur le

dernier trimestre 2024). Il est à souligner une bonne dynamique commerciale sur les marchés beurre et crème valorisés, avec des gains de volumes sur la grande distribution, et une amélioration de la rentabilité sur tous les réseaux. La contre-performance industrielle a également pesé dans nos résultats.

b) METIER FROMAGES

Le résultat d'exploitation du métier « Fromages » à +9,1M€ est en très nette diminution (-44,8M€) par rapport à 2023 (+53,3M€) malgré une augmentation des volumes vendus (en augmentation de 4% par rapport à 2023).

En 2023 le métier « Fromages » avait bénéficié de l'effet favorable de marges élevées constatées sur le premier trimestre 2023 (hausse de tarifs préalable à l'augmentation du coût des ventes) pour environ 26M€. De plus, en 2024, l'activité Entremont a subi des baisses de volumes et de prix sur l'Emmental marque distributeur, des baisses de volumes sur l'Emmental B2B valorisé au profit de hausses de volumes sur l'Emmental B2B commodités à des prix beaucoup plus bas. Les marchés Emmental export et CHD ont également subi la concurrence de matière Emmental UE.

Monts et Terroirs a vu aussi son résultat d'exploitation reculer de façon très significative à -0,5M€ en 2024 soit -7,1M€ par rapport à 2023 (+6,6M€) du fait d'importants dégagements et d'écarts industriels (principalement qualité matière) significatifs.

c) METIER ULTRA FRAIS

Le pôle Ultra Frais constitué des activités opérationnelles de Yoplait et des franchises a réalisé un résultat d'exploitation de +81,1M€ en 2024, soit un résultat en progression de +5,5M€ par rapport à 2023 (+75,6M€). L'activité des franchises a profité d'une augmentation de son résultat d'exploitation portée par une activité dynamique et des prix en hausse.

Cette amélioration de résultat provient également des activités opérationnelles avec la pérennisation du redressement de l'activité commencé en 2023. Au total, Yoplait réalise une augmentation de +1,4% de volume, poussée par les commodités, la promotion et un bon trend fond de rayon des marques phares. L'année 2024 a aussi été marquée par le lancement de la Brique Yoplait (+2,8KT) qui a touché 7% des foyers français.

En termes de parts de marché Yoplait progresse en valeur en France pour atteindre 11,3% vs 11,2% en 2023 et recule au Royaume-Uni avec 3,4% vs 3,6% en 2023.

d) METIER NUTRITION & INGREDIENTS

Le pôle Nutrition & Ingrédients qui regroupe les activités de Nutribio, Nutri'Babig, Eurosérum et Bonilait présente un résultat d'exploitation négatif de -49,4 M€ en amélioration de +30,6M€ par rapport à l'année 2023. Toutes les activités du pôle sont en amélioration.

L'activité Nutrition a enregistré une amélioration de son résultat (-4,6 M€ versus -11,0 M€ en 2023, en amélioration de +6,4 M€), grâce à une bonne maîtrise de ses effets prix et coûts (ingrédients, emballages et énergies). Toutefois, cela n'a pas permis un retour à l'équilibre, notamment parce que la croissance des volumes a été contrariée par une forte baisse des commandes à destination de la Chine et la défection de quelques clients B to B. Les marchés de l'infantile demeurent concurrentiels, et sont impactés par les situations géopolitiques instables. Notons cependant les engagements de partenariat de Nutribio avec de nouveaux clients, qui laissent présager des perspectives de volumes plus favorables pour le futur.

L'activité Ingrédients (qui regroupe les produits vendus par Eurosérum et Bonilait) a dégagé un résultat positif de +14,7 M€ versus -8,3 M€ en 2023, soit amélioration de +23,0 M€. Cette amélioration de la performance résulte principalement de Bonilait qui a retrouvé un niveau de performance conforme à son niveau de performance passé, après une année 2023 exceptionnellement mauvaise. L'activité a été portée par un marché des Ingrédients Feed dynamique. Les Aliments d'Allaitements affichent également une croissance des volumes par rapport à 2023 dans un marché difficile

Eurosérum, a également fait une bonne année avec +1.5€m de Résultat d'Exploitation par rapport à 2023. Eurosérum enchaîne une seconde année avec un résultat positif, ce qui valide la pertinence de la stratégie. L'année a été particulièrement marquée par une amélioration du mix produit de bons prix de ventes et la baisse du prix des énergies.

e) AUTRES METIERS ET ACTIVITES

Le pôle « Autres » regroupe les activités de Régilait et celles des filiales étrangères. La contribution du pôle au résultat d'exploitation du groupe a représenté un total de +0,2M€ versus +1M€ en 2023.

IX. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous informons qu'il n'existe aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ayant été autorisée par votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé.

La liste des conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de Commerce portant sur les opérations courantes conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée aux Commissaires aux Comptes.

X. LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX

Figure ci-annexée la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes les sociétés par chacun de ces mandataires durant l'exercice.

Le Président du Conseil d'Administration
Jean-Michel JAVELLE

ANNEXE I
MANDATS SOCIAUX

Outre leurs mandats ou fonctions au sein de votre Société, les mandataires sociaux de SODIAAL UNION ont exercé durant l'exercice 2024 les mandats ou fonctions suivants :

	NOM DE LA SOCIETE	FONCTIONS
M. Jean-Michel JAVELLE, Représentant le GAEC DE L'OYASSE	SCA SODIAAL UNION	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
	GROUPE SODIAAL SAS	Président de la société
	SODIAAL INTERNATIONAL SASU	Président, Membre et Président du Conseil de surveillance
	MONTS & TERROIRS SAS	Membre du Conseil d'Administration
	NUTRIBIO SASU	Membre du Conseil de Surveillance
	REGILAIT SAS	Membre du Conseil de Surveillance
	SODIAAL MARQUES SPV	Président
M. Patrice BINET, Représentant du GAEC SUD ARMOR	SCA SODIAAL UNION	Administrateur, Vice-Président du conseil d'administration
	SODIAAL INTERNATIONAL SASU	Membre du Conseil de Surveillance
	BONILAIT PROTEINES SA	Administrateur
M. Jérôme AUBERT, Représentant le GAEC de la Vergne	SODIAAL UNION SCA	Administrateur
	SODIAAL INTERNATIONAL SASU	Membre du Conseil de Surveillance
	BONILAIT PROTEINES SA	Administrateur
	CANDIA SASU	Membre du Conseil de surveillance
	CF&R GESTION	Membre du conseil d'administration
	LES FROMAGERIES OCCITANES SAS	Président, Membre et Président du Conseil de Surveillance
	SICA SOCIETE LAITIERE DE LAQUEUILLE	Représentant permanent de SODIAAL UNION au Conseil d'Administration
M. Olivier BEAUFILS, Représentant l'EARL DU GOUTIL	SCA SODIAAL UNION	Administrateur
	SODIAAL INTERNATIONAL SASU	Membre du Conseil de surveillance
	CANDIA SASU	Membre du Conseil de surveillance
	EUROSERUM SAS	Membre et Président du Conseil de surveillance
	NUTRIBIO SASU	Membre du Conseil de surveillance

	ORLAIT SAS	Membre du Conseil de surveillance
	BTPL	Autre
M. Sébastien COURTOIS Représentant l'EARL de RUERE	SCA SODIAAL UNION	Administrateur
	SODIAAL INTERNATIONAL SASU	Membre du Conseil de surveillance
	NUTRIBIO SASU	Membre du Conseil de surveillance
Mme Anne-Sophie DELASSUS, Représentant la SCEA RD LAIT	SCA SODIAAL UNION	Administratrice
	SODIAAL INTERNATIONAL SASU	Membre du Conseil de surveillance
M. Jean-Pierre FAUCON, Représentant le GAEC de la Porte	SCA SODIAAL UNION	Administrateur
	SODIAAL INTERNATIONAL SASU	Membre du Conseil de Surveillance
	BONILAIT PROTEINES SA	Administrateur et président du Conseil d'administration
	ENTREMONT ALLIANCE SAS	Membre du conseil d'administration
	EUROSERUM	Administrateur et Membre du Conseil de surveillance
M. LAURENT HASSOUX, Représentant l'EARL des grandes Forrières	SCA SODIAAL UNION	Administrateur
	SODIAAL INTERNATIONAL SASU	Membre du Conseil de surveillance
	ENTREMONT ALLIANCE SAS	Administrateur et président du Conseil d'administration
	MONTS & TERROIRS SAS	Administrateur et président du Conseil d'administration
	CF&R GESTION	Membre du conseil d'administration
M. Jean-Michel LE MEUR, Représentant du GAEC DE KERJEGU	SCA SODIAAL UNION	Administrateur
	SODIAAL INTERNATIONAL SASU	Membre du Conseil de surveillance
	LES FROMAGERIES OCCITANES	Membre du Conseil de surveillance
	REGILAIT SAS	Membre du Conseil de surveillance



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Sodiaal Union

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Sodiaal Union
200-216, rue Raymond Losserand – 75014 Paris



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Sodiaal Union

200-216, rue Raymond Losserand – 75014 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société coopérative Sodiaal Union,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société coopérative Sodiaal Union relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société coopérative à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation figurant à l'actif de votre société coopérative sont évalués selon les modalités présentées dans le paragraphe "Immobilisations financières" de la note 3 "Règles et méthodes comptables" de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et des hypothèses sur lesquelles est déterminée la valeur d'utilité et à examiner les calculs effectués par votre société coopérative.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société coopérative à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société coopérative ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société coopérative.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société coopérative à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 4 avril 2025
KPMG SA

Paris-La Défense, le 4 avril 2025
ERNST & YOUNG Audit

Alphonse Delaroque
Associé

Jean-Marie Perraud
Associé



2024

COMPTES ANNUELS
COOP SODIAAL UNION
EXERCICE CLOS LE 31/12/2024



Sommaire

I.	BILAN AU 31/12/2024	3
1.	BILAN ACTIF.....	3
2.	BILAN PASSIF.....	4
II.	COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2024	5
III.	ANNEXE	6
1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	6
2.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	9
3.	REGLES ET METHODES COMPTABLES	9
4.	CHANGEMENT DE METHODES	12
IV.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	13
1.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	13
2.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14
3.	COMPTES DES STOCKS.....	15
4.	ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES.....	15
5.	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES	15
6.	PRODUITS A RECEVOIR	16
7.	COMPTES DE REGULARISATION.....	16
V.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	17
1.	CAPITAUX PROPRES	17
2.	ETAT DES PROVISIONS.....	18
3.	ETATS DES ECHEANCES DES DETTES.....	21
4.	CHARGES A PAYER.....	22
5.	COMPTES DE REGULARISATION.....	22
VI.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	23
1.	VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	23
2.	TRANSFERT DE CHARGES	23
3.	RESULTAT FINANCIER.....	23
4.	RESULTAT EXCEPTIONNEL	24
5.	IMPOT SUR LES BENEFICES	24
VII.	INFORMATIONS DIVERSES	25
1.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	25
2.	EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE	26
3.	IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE.....	26
4.	LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS EN €	27
5.	REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION	27
6.	REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	28
7.	TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES.....	29

I. BILAN AU 31/12/2024

1. BILAN ACTIF

BILAN-ACTIF	Exercice 31/12/2024			Exercice 31/12/2023
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	17 018 924		17 018 924	1 856 146
Concessions,brevets et droits similaires	1 071 463	971 728	99 735	99 735
Fonds commercial	200 000	-	200 000	200 000
TOTAL immobilisations incorporelles	1 271 463	971 728	299 735	299 735
Terrains	2 473 630	570 416	1 903 214	1 960 234
Constructions	11 139 986	10 435 972	704 014	674 840
Installations techniques, matériel	19 188 179	18 579 327	608 852	858 594
Autres immobilisations corporelles	3 364 905	3 032 706	332 200	124 748
Immobilisations en cours	2 881	-	2 881	169 663
TOTAL immobilisations corporelles	36 169 581	32 618 421	3 551 161	3 788 079
Autres participations	459 504 085	903 137	458 600 947	458 501 135
Créances rattachées à des participations	829 074	-	829 074	829 074
Autres titres immobilisés	639 635	173 000	466 635	460 386
Prêts	107 531	-	107 531	131 916
Autres immobilisations financières	139 885	-	139 885	140 485
TOTAL immobilisations financières	461 220 210	1 076 137	460 144 072	460 062 997
Total Actif Immobilisé (II)	498 661 253	34 666 286	463 994 967	464 150 810
Matières premières, approvisionnements	1 597 369	-	1 597 369	2 141 398
Marchandises	8 151 725	575 183	7 576 542	6 579 170
TOTAL Stock	9 749 095	575 183	9 173 911	8 720 568
Clients et comptes rattachés	266 065 759	248 255	265 817 504	257 548 943
Autres créances	423 377 947	102 664	423 275 283	405 697 690
Capital souscrit et appelé, non versé	564 818	-	564 818	304 294
TOTAL Créances	690 008 524	350 919	689 657 605	663 550 927
Disponibilités	2 381 786	-	2 381 786	988 571
TOTAL Disponibilités	2 381 786	-	2 381 786	988 571
Charges constatées d'avance	167 224	-	167 224	206 108
Total Actif Circulant (III)	702 306 629	926 102	701 380 527	673 466 174
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	273 095	-	273 095	367 991
Total Général (I à VI)	1 218 259 902	35 592 388	1 182 667 513	1 139 841 121

2. BILAN PASSIF

BILAN-PASSIF		Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
Capital social ou individuel	dont versé : 223 532 444	241 116 186	196 725 152
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		1 472 184	1 472 184
Ecart de réévaluation	0	1 488 315	1 488 315
Réserve légale		102 136 543	96 708 653
Réserves indisponibles			
>>> provenant des subventions		62 630 510	62 630 510
>>> provenant des opérations avec les tiers non associés		23 732 359	22 421 282
>>> provenant des dévolutions		624 749	624 749
Réserves statutaires ou contractuelles		3 995 777	3 995 777
Réserves réglementées	0	31 821 584	30 069 023
Autres réserves	0	252 889 036	252 872 700
TOTAL Réserves		477 830 559	469 322 694
Report pour parfaire l'intérêt servi aux parts sociales		37 724 712	37 724 712
Report pour ristournes éventuelles		0	0
Report à nouveau débiteur		0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		54 531 284	55 589 976
Provisions réglementées		443 450	358 745
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		814 606 690	762 681 778
Produit des émissions de titres participatifs		53 418 000	53 418 000
Avances conditionnées		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		53 418 000	53 418 000
Provisions pour risques		260 624	56 500
Provisions pour charges		6 780 088	6 262 737
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		7 040 712	6 319 237
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 764 956	7 115 333
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	802 516	1 311 485
TOTAL Dettes financières		4 567 472	8 426 818
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		87 702 970	103 853 654
Dettes fiscales et sociales		26 916 809	22 155 124
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		324 339	182 845
Autres dettes		187 915 768	182 679 758
TOTAL Dettes d'exploitation		302 859 886	308 871 381
Produits constatés d'avance		174 754	123 908
TOTAL DETTES (IV)		307 602 112	317 422 107
Ecart de conversion Passif (V)		0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		1 182 667 513	1 139 841 121

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2024

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2024		Total	Exercice 31/12/2023
	France	Exportation		
Ventes de marchandises	2 799 639 221	7 804 804	2 807 444 025	2 861 999 882
Production vendue biens	19 278	-	19 278	47 288
Production vendue services	36 016 243	96 304	36 112 547	30 574 844
Chiffres d'affaires nets	2 835 674 743	7 901 108	2 843 575 849	2 892 622 015
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			1 236 327	1 332 250
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 487 231	2 510 292
Autres produits			352 314	607 646
Total des produits d'exploitation (I)			2 846 651 721	2 897 072 202
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 613 760 528	2 672 260 471
Variation de stock (marchandises)			- 600 847	- 1 317 149
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			7 822 172	7 689 878
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			49 521	- 34 699
Autres achats et charges externes			113 951 241	112 652 634
Impôts, taxes et versements assimilés			2 069 665	1 958 206
Salaires et traitements			47 261 931	41 559 148
Charges sociales			20 389 678	17 704 274
Dotations sur immobilisations: Dotations aux amortissements			791 279	922 711
Dotations d'exploitation: Dotations aux provisions			-	-
Sur actif circulant: dotations aux provisions			235 517	75 683
Pour risques et charges: dotations aux provisions			1 054 306	294 577
Autres charges			3 919 306	3 209 035
Total des charges d'exploitation (II)			2 810 704 298	2 856 974 768
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			35 947 422	40 097 434
Produits financiers de participations			63 438	10 799
Autres intérêts et produits assimilés			23 968 499	21 621 891
Reprises sur provisions et transferts de charges			-	187
Différences positives de change			-	-
Total des produits financiers (V)			24 031 938	21 632 876
Dotations financières aux amortissements et provisions			-	-
Intérêts et charges assimilées			5 173 170	5 538 702
Différences négatives de change			296	-
Total des charges financières (VI)			5 173 465	5 538 702
RÉSULTAT FINANCIER			18 858 472	16 094 174
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			54 805 895	56 191 608
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital			14 760 901	1 521 281
Reprises sur provisions et transferts de charges			391 457	4 728
Total des produits exceptionnels (VII)			15 152 358	1 526 009
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			10 796	12 437
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			14 414 537	1 133 470
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			315 809	286 296
Total des charges exceptionnelles (VIII)			14 741 142	1 432 202
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)			411 217	93 807
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			635 631	655 887
Impôts sur les bénéfices (X)			50 196	39 552
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			2 885 836 017	2 920 231 088
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			2 831 304 733	2 864 641 111
BÉNÉFICE			54 531 284	55 589 976

III. ANNEXE

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1 Opérations de périmètre

- **YOPLAIT France**

Le 31 mai 2024, le capital social de Sodiaal Union a été ouvert aux salariés Yoplait France.

- **UNION DE COOPERATIVES AGRICOLES ALTITUDE : Les Fromageries Occitanes**

Le 31 octobre 2024, la coopérative agricole ALTITUDE UNION qui détenait 463 809 titres LFO, a cédé ses titres LFO à Sodiaal UNION pour un prix de 12 500K€.

Le prix de cession se décompose comme suit :

2 500K€ par virement bancaire, 5 000K€ dans le cadre d'une avance en compte courant et 5 000K€ au titre de l'adhésion d'Altitude Union dans le capital de SU.

- **Sodiaal international**

Le 23 décembre 2024, Sodiaal Union a cédé les 463 809 titres LFO rachetés à Altitude Union pour 12 500K€.

- **SAS REFLAIT**

Le 18 décembre 2024, Sodiaal Union est entré dans le capital de la société Reflait en acquérant 10 000 actions pour 100 K€.

1.2 Conjoncture et Prix du lait

L'année 2024 a de nouveau été marquée par une forte volatilité sur les marchés laitiers. La hausse des cours, amorcée dès l'automne 2023, s'est maintenue tout au long de l'année 2024. Cette dynamique haussière a été soutenue par une diminution continue de la collecte laitière, conséquence des réductions de prix observées en Europe à la fin de 2023 et de l'émergence

de diverses épizooties, notamment la fièvre catarrhale ovine (FCO) en Europe, dont le nombre de cas a significativement augmenté à l'automne.

Contexte International

À l'échelle mondiale et parmi la majorité de nos voisins européens, après une baisse des prix du lait en 2023, un rebond significatif a été observé au second semestre 2024. Les principaux bassins laitiers ont enregistré des niveaux de prix nettement supérieurs aux moyennes historiques, bien qu'inférieurs aux records de 2022. Cette baisse des prix en fin 2023 et début 2024 a pesé sur la production laitière mondiale au premier semestre 2024. Par la suite, le contexte sanitaire mondial a également affecté négativement la collecte, avec des épidémies diverses aux États-Unis (grippe aviaire) et en Europe (FCO3, FCO8, MHE...).

Marché des Produits Industriels

La baisse de la collecte de lait en 2024 pour les principaux exportateurs, couplée à une demande dynamique pour la matière grasse et à des niveaux de stocks historiquement bas, en particulier pour le beurre et la poudre de lait écrémé (PLE), a créé des tensions sur les marchés des produits industriels. Le prix de la PLE est resté relativement stable autour de 2 500 €/t, en raison d'une offre et d'une demande réduites. En revanche, le prix du beurre a connu une hausse significative, passant de 5 600 €/t en janvier à 7 500 €/t en décembre 2024.

Demande et Consommation

Du point de vue de la demande, les évolutions ont été contrastées. Le segment de la grande distribution en Europe demeure dynamique en termes de volumes. Par exemple, les achats de fromages en Allemagne ont progressé de +2,7 % sur les 11 premiers mois de 2024, après une hausse de +2,1 % en 2023.

Évolution des Prix du Lait en Europe

La hausse des prix des produits laitiers industriels à partir du deuxième trimestre 2024 a entraîné, avec un certain décalage, une augmentation des prix du lait en Europe, lesquels ont commencé à augmenter à partir de l'été 2024. Cependant, cette hausse des prix ne s'est pas traduite par une augmentation de la production, en raison du contexte sanitaire défavorable.

Situation en France

En France, la situation a présenté des variations notables et une dynamique différentes de nos voisins européens. Le prix du lait est en effet resté relativement stable par rapport à celui de nos voisins européens depuis le T2 2023 qui ont quant à eux connus une baisse puis un rebond significatif de leur prix. Dans la seconde partie de 2024, le prix du lait conventionnel en France a repris sa progression, atteignant en novembre 2024 des niveaux records proches de ceux observés fin 2022-début 2023 en dépassant 450 €/1 000 litres pour un lait 38/32. Après une baisse de -2,6 % en 2023, la collecte française a rebondi de +1,2 % sur les 11 premiers mois de 2024, bien que ce niveau de collecte reste le second plus bas des dix dernières années après le record de 2023.

Prix d'Acompte Sodiaal

Le prix d'acompte Sodiaal a reculé de 7 €/1 000 litres en 2024, s'établissant ainsi à 441 €/1 000 litres en moyenne sur l'année pour du lait conventionnel 38/32, soit un prix toutes primes et qualités incluses à 476 €/1 000 litres (-6 €/1 000 litres par rapport à 2023). Cette baisse s'explique principalement par la répercussion de la baisse des marchés européens et des commodités, avec une compensation partielle par les augmentations des prix de vente à la grande distribution, conformément aux lois EGAlim.

En somme, l'année 2024 a été caractérisée par de fortes fluctuations sur les marchés laitiers, une hausse significative des prix, mais une production mondiale entravée par un contexte sanitaire difficile.

1.3 Plan de restructuration industrielle

L'activité de l'usine de Saint Martin de Belleroche a été arrêtée fin 2022 et des travaux de démantèlement et de restructuration ont été conduits sur l'exercice 2023 et poursuivis en 2024.

1.4 Exposition du groupe en Russie et en Ukraine

Le groupe n'a pas de structure ou d'activité notable sur les territoires ukrainiens et russes : son activité et son appareil productif ne sont donc pas impactés par ce conflit.

1.5 Contrôle de l'Autorité de la Concurrence auprès de Sodiaal Union

Les services d'instruction de l'Autorité de la concurrence ont procédé le 17 novembre 2022 à des opérations de visite et de saisie inopinées auprès de Sodiaal Union et d'autres entreprises susceptibles d'avoir mis en œuvre des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur de l'approvisionnement en lait de vache. L'Autorité de la concurrence poursuit toujours, à ce jour, ses investigations lesquelles, à la connaissance de Sodiaal Union, portent principalement sur des accords logistiques organisant des échanges de collecte de lait cru de vache entre industriels.

A ce stade, les investigations de l'Autorité de la concurrence ne préjugent en rien de la culpabilité de Sodiaal Union.

1.6 Dividendes

Sur l'année 2024, Sodiaal Union a reçu des dividendes à hauteur de 42 777.93€ :

- CCPA Groupe : 39 253.20 € (soit 21 098.40€ au titre de 2023 et 18 154.80€ au titre des années 2021 et 2022)
- IRDI SORIDEC : 3 457.53€
- Coopérative Alsace Lait : 67.20€

1.7 Emission de titres participatifs

L'émission de titres participatifs en 2019,2020 et 2021 avait pour objectif de renforcer les fonds propres de Sodiaal Union.

Il n'y a pas eu de nouvelle émission de titres participatifs sur 2024.

1.8 Obligations Remboursables en Actions (ORA)

Néant

1.9 Augmentation de capital réservé aux salariés

Pour rappel, la coopérative Sodiaal Union a décidé d'ouvrir son capital aux salariés de l'ensemble du groupe en 2020.

Le 31 mai 2024, le capital social de Sodiaal Union a été ouvert aux salariés Yoplait France.

Au 31 décembre 2024, 1 687 696 parts sociales à 2 € ont été souscrites soit un capital réservé aux salariés de 3 375 392 €. Cela constitue une augmentation de 2 294 788 € par rapport au 31 décembre 2023 (pour rappel, capital salariés 2023 : 1 080 604 €).

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2024 de Sodiaal Union ont été établis en conformité avec le nouveau règlement ANC 2021-01 relatif aux comptes annuels des coopératives agricoles publié au Journal Officiel du 4 décembre 2021 et d'application obligatoire pour l'exercice 2021 et conformément aux dispositions spécifiques du Plan Comptable des Coopératives Agricoles et de leurs Unions.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-dessous.

3.1 Immobilisations

- **Immobilisations incorporelles**

Les fonds de commerce et les autres immobilisations incorporelles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur vénale vient à être inférieure à leur valeur comptable.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais de recherche et développement ne sont pas activés, ils sont donc comptabilisés en charges.

Les logiciels sont amortis sur une durée d'un à cinq ans en mode linéaire.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, à leur valeur d'apport ou à leur coût de production.

Les amortissements retenus pour la détermination du résultat courant sont calculés selon le mode linéaire.

Les biens bénéficiant du régime dégressif ont donné lieu à la comptabilisation d'amortissements dérogatoires pour la partie excédant l'amortissement linéaire.

Sans contrevenir à l'article 39 B du CGI, il est possible de différer la comptabilisation des amortissements dérogatoires, sous réserve de respecter la règle de la comptabilisation de l'amortissement minimal (linéaire).

Les durées d'amortissement généralement pratiquées correspondent à la durée réelle d'utilisation et sont les suivantes :

mmobilisations corporelles		Durée
Constructions	Constructions légères	10 ans
	Constructions lourdes	20 ans
Agencements et installations	Installations électriques	10 ans
	Installations diverses	10 ans
	Raccordements et branchements	10 ans
Matériels et outillages	Gros matériels	10-20 ans
	Pompes et vannes	7 ans
	Petits matériels	5 ans
Matériel de bureau	Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	Matériel informatique	3 ans
Mobilier	Mobilier	10 ans
Matériel de transport	Matériel de transport	5-7 ans

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

• Immobilisations financières

Les titres en portefeuille sont comptabilisés à leur coût d'apport ou d'acquisition. Ils sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provisions pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice, lorsque cette valeur est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité est déterminée selon les méthodes suivantes, en fonction des sociétés concernées :

- soit par l'évaluation de la quote-part de l'actif net, corrigé le cas échéant des plus ou moins-values latentes,
- soit selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés desquels est défalquée la dette financière nette.

Les frais liés à l'acquisition des immobilisations financières sont rattachés au poste d'immobilisations financières et amortis sur une durée de 5 ans en amortissements dérogatoires.

Le poste « autres immobilisations financières » comprend les dépôts et cautionnements versés.

3.2 Evaluation des stocks

- **Matières premières**

Les stocks de marchandises sont évalués selon un prix moyen d'achat mensuel 38g MG/32g MP, en qualité A refroidi, rendu atelier.

- **Marchandises**

Les stocks d'agrofourniture et froid ferme sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks d'agrofourniture sont dépréciés à 100%, selon 3 critères :

- La DLUO est dépassée,
- Le délai de péremption est inférieur à 2 mois par rapport à la DLUO,
- Le produit est qualitativement et ou visuellement invendable.

3.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. En ce qui concerne les créances, une provision pour dépréciation est constituée chaque fois que leur valeur d'inventaire se révèle inférieure à leur valeur comptable.

Les créances et dettes libellées en devises ont été réévaluées selon les cours de change à la date de clôture de l'exercice. La différence résultant de l'actualisation est portée au bilan en écart de conversion.

3.4 Frais d'émission d'emprunts

Les frais liés à l'émission d'emprunts sont étalés sur la durée de l'emprunt par fraction égale.

3.5 Provisions pour risques et charges

En application du règlement n° 2014-03 du CRC, les provisions constituées couvrent les risques d'une sortie de ressources au profit d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour faire face aux litiges en cours, aux risques potentiels liés à l'activité, à la situation financière des filiales et participations ou à des restructurations.

3.6 Engagements de retraite

La société comptabilise dans ses comptes les engagements liés aux indemnités de départ en retraite.

Les droits au titre des Indemnités de Départ en Retraite sont définis par la Convention Collective des coopératives agricoles laitières et SICA.

Conformément à la recommandation de l'ANC 2003-R01, l'engagement est calculé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de Crédit projetées.

Les hypothèses démographiques et financières sont revues chaque année. Les pertes et gains actuariels des indemnités de départ en retraite liés à l'expérience et aux changements d'hypothèses sont traités selon la méthode dite « du corridor » qui consiste à amortir les pertes et gains actuariels dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés (DRVA) après application d'un corridor de 10% du maximum entre la valeur des engagements et la valeur des actifs de couverture.

La charge de la période correspond à la somme du coût des services rendus de l'exercice, du coût de l'actualisation, du rendement attendu des actifs, du coût des services passés et de l'amortissement des pertes et gains actuariels non reconnus au 31 décembre de l'exercice précédent.

La provision comptabilisée au bilan représente la valeur de l'engagement nette de la valeur des fonds d'assurance et des pertes et gains actuariels non reconnus.

En application de la recommandation n°2013-R.02 de l'ANC, le taux d'actualisation retenu pour cette étude est basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé (« Euro zone AA rated corporate bonds + 10 years ») à la date de l'évaluation.

Ce taux s'élève à 3.35% au 31/12/2024 contre 3.80% au 31 décembre de l'année précédente.

3.7 Engagements médailles du travail

Les droits au titre des gratifications versées lors de l'octroi d'une Médaille d'Honneur du Travail (i.e. après 20, 30, 35 et 40 ans de travail) sont définis par les usages ou les Accords d'Entreprise ou d'Etablissement. Les médailles du travail font l'objet d'une provision évaluée par des actuaires indépendants.

4. CHANGEMENT DE METHODES

Néant.

IV. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

- Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2023	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Solde au 31/12/2024
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles (1)	1 271 463	-	-	-	1 271 463
Total 1 Immobilisations Incorporelles	1 271 463	-	-	-	1 271 463
Terrains	2 532 421	20 500	-	79 291	2 473 630
Constructions sur sol propre	6 432 538	2 200	-	60 458	6 374 280
Constructions sur sol d'autrui	272 816	-	-	-	272 816
Constructions installations, agencements	4 276 359	176 224	72 606	32 301	4 492 889
Installations techniques, matériels et outillages	19 919 677	1 832 715	97 057	2 661 269	19 188 179
Installations générales et agencements	16 844	-	-	-	16 844
Matériel de transport	2 537 360	172 234	-	218 462	2 491 132
Matériel de bureau et informatique, mobilier	869 261	-	-	12 331	856 930
Total 2 Immobilisations Corporelles	36 857 276	2 203 873	169 663	3 064 112	36 166 700
Immobilisations corporelles en cours (2)	169 663	2 881	-	169 663	2 881
Total 3 Immobilisations Encours Corporelles	169 663	2 881	-	169 663	2 881
Acomptes (4)	-	-	-	-	-
TOTAL (1+2+3+4)	38 298 401	2 206 754	-	3 064 112	37 441 044

Pour information, les 3M€ de cessions s'expliquent essentiellement par 2.66 M€ de ventes de tank à lait et 218K€ de matériel de transport (camions).

- **Tableau des amortissements**

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2023	Dotations	Diminutions ou reprises	Solde au 31/12/2024
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles (1)	971 728	-	-	971 728
Total 1 Immobilisations Incorporelles	971 728	-	-	971 728
Terrains	572 186	31 721	33 492	570 416
Constructions sur sol propre	6 212 026	62 129	60 178	6 213 977
Constructions sur sol d'autrui	258 520	2 278	-	260 797
Constructions installations, agencements	3 836 328	157 170	32 301	3 961 198
Installations techniques, matériels et outillages	19 057 559	331 595	811 796	18 577 359
Installations générales et agencements	16 844	-	-	16 844
Matériel de transport	2 247 841	135 233	206 491	2 176 583
Matériel de bureau et informatique, mobilier	837 170	14 323	12 213	839 280
Total 2 Immobilisations Corporelles	33 038 473	734 450	1 156 470	32 616 452
TOTAL	34 010 201	734 450	1 156 470	33 588 180

- **Provision pour dépréciation des immobilisations**

Se référer au paragraphe [V.2. Etat des provisions](#)

2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Chiffres exprimés en euros	Valeur nette au 31/12/2023	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur brute au 31/12/2024	Provision	Valeur nette au 31/12/2024
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-	-	-
Autres participations et créances rattachées (1)	460 233 346	12 600 000	12 500 188	460 333 159	-	460 333 159
Autres titres immobilisés (2)	633 386	12 357	6 108	639 635	-	639 635
Prêts et autres immobilisations financières (3)	272 402	90 924	115 910	247 416	-	247 416
TOTAL	461 139 134	12 703 280	12 622 205	461 220 210	-	461 220 210

(1) Le 18/12/2024, Sodiaal Union a acquis 10 000 parts de la SAS Reflait pour 100K€.

Fin 2024, Sodiaal Union a acquis 463 809 actions de la société Les Fromageries Occitanes pour 12 500K€ qui étaient détenues par Altitude Union. Elle les a revendues par la suite, en totalité, à la société Sodiaal International.

(2) Ce poste concerne la participation de Sodiaal Union dans des organismes de crédit tels que Crédit Agricole, Crédit coopératif. La variation entre 2023 et 2024 s'explique par la souscription de nouvelles parts (12K€) et par des remboursements pour 6K€.

En 2022, le compte courant que Sodiaal Union avait vis-à-vis de PROBIOLAC avait été converti en Obligations convertibles (OCA) pour 173K€. PROBIOLAC ayant été placé en redressement judiciaire, ces OCA avaient été dépréciées à 100%.

(3) Ce poste concerne les prêts aux coopérateurs et les dépôts et cautionnements versés. La variation entre 2023 et 2024 s'explique essentiellement par :

- L'évolution nette négative (entrées/sorties) sur 2024 des prêts aux coopérateurs pour - 24 K€.

b. Il n'y a pas eu de variation sur les dépôts et cautionnements

3. COMPTES DES STOCKS

Chiffres exprimés en euros	Montant brut	Dépréciation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Matières premières lait	1 032 982	-	1 032 982	1 527 489
Carburant	354 693	-	354 693	478 533
Carburant non fossile	177 820	-	177 820	124 783
Gaz réfrigérant	31 875	-	31 875	10 592
Marchandises	8 151 725	575 183	7 576 542	6 579 170
TOTAL	9 749 095	575 183	9 173 912	8 720 568

4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Les créances détenues par la société s'élèvent à 690 687 257€ en valeur brute au 31/12/2024 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	829 074	-	829 074
Prêts	107 531	-	107 531
Autres immobilisations financières	139 885	-	139 885
ACTIF IMMOBILISE	1 076 490	-	1 076 490
Clients douteux ou litigieux	293 197	293 197	-
Autres créances	265 772 562	265 772 562	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	3 298	3 298	-
Securité sociale et autres organismes sociaux	61 570	61 570	-
Impôts sur les bénéficiés	7 040	7 040	-
Etat et autres collectivités	3 294 726	3 294 726	-
Autres impôts	2 134 376	2 134 376	-
Etat - divers	-	-	-
Groupes et associés	409 273 356	409 273 356	-
Débiteurs divers	8 603 418	8 603 418	-
ACTIF CIRCULANT	689 443 542	689 443 542	-
Charges constatées d'avance	167 224	167 224	-
TOTAL	690 687 257	689 610 767	1 076 490
Prêts accordés en cours d'exercice	90 924		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	115 310		
Prêts et avances consentis aux associés	-		

5. PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Se référer au paragraphe [V2.Etat des Provisions](#).

6. PRODUITS A RECEVOIR

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à 14 814 193€ :

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
CREANCES CLIENTS		
Groupes - Factures à établir		
Clients - Factures à établir	4 279 885	3 932 432
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		
Rabais, remises, ristournes à obtenir	8 338 362	9 877 128
Charges sociales - Remboursements à recevoir		
Etat - Remboursements à recevoir	2 134 376	2 459 245
Produits à recevoir	61 570	53 701
CREANCES FINANCIERES		
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements		
Intérêts courus sur ORA	0	0
TOTAL	14 814 193	16 322 506

7. COMPTES DE REGULARISATION

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 167 224 € :

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Charges d'exploitation	167 224	206 108
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	167 224	206 108

V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

1. CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élevant à 241 116 186€, se compose de 120 558 093 parts sociales à 2€. Ce total comprend aussi 3 375 392€ de capital réservé aux salariés.

Il comprend également une estimation de 16 559 828€ relative à l'effet de la variation de capital indexé au volume livré en 2024.

Les parts correspondantes seront créées à la suite de l'assemblée générale de juin 2025.

Le montant de 17 018 924,00€ figurant à l'actif du bilan en « Capital souscrit non appelé » correspond au capital souscrit non échu au 31/12/2024. L'échéance interviendra au cours des exercices ultérieurs conformément aux règles de souscription du capital figurant dans les statuts.

Les comptes de l'exercice 2023 ont fait apparaître un résultat de 55 589 976 €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce profit a été affecté comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2023	Affectation résultat	Distribution	Résultat	Augment.	Capital souscrit	Diminution	Autres	Solde au 31/12/2024
Capital	196 725 152					24 110 679	- 7 352 842	27 633 196	241 116 185
Primes liées au capital	1 472 184								1 472 184
Ecart de réévaluation	1 488 315								1 488 315
Réserve légale	96 708 654	5 427 890							102 136 544
Réserves statutaires	85 347 794	1 311 077							86 658 871
Autres réserves et Report à nouveau	324 990 958	48 851 009	- 19 448 914					- 27 633 196	326 759 857
Subvention d'invest.	-								-
Résultat de l'exercice	55 589 976	- 55 589 976		54 531 284					54 531 284
TOTAL	762 323 033	0	- 19 448 914	54 531 284	-	24 110 679	- 7 352 842	-	814 163 240
Capital souscrit non appelé	- 1 856 146					- 15 162 778			- 17 018 924
TOTAL	- 1 856 146	-	-	-	-	- 15 162 778	-	-	- 17 018 924

(1) L'affectation du résultat comprend une distribution du résultat sous forme d'IPS et de ristournes « numéraires » pour un montant total de 19 449 K€ se décomposant comme suit :

- IPS : 7 696 K€ (dont 7 541K€ pour les producteurs (selon répartition ci-dessous), 41K€ pour les salariés non coopérateurs et 113K€ correspondant aux montants IPS des producteurs sortis avant la convocation à la date de l'AG :

Intérêts aux parts AG SU 2024				
Analyse de la distribution				
	Décision AG	Versée	Capitalisée	non affectée
Versement IPS	7 541 669	7 167 905	99 458	274 306
IPS AC PSAP + IPS AC PSA	6 834 248	6 731 785	99 458	3 005
IPS ANC	707 422	436 120	-	271 302

- Ristournes numéraires versées : 12 561 K€ (selon répartition ci-dessous)

Ristournes AG SU 2024			
Analyse de la distribution			
	Décision AG	Versée	Capitalisée
Versement Ristournes	39 385 876	12 560 901	26 824 975
Producteurs	38 552 145	12 295 009	26 257 136
UCAFCO	677 082	215 934	461 148
La Pastourelle	156 649	49 958	106 690

- Ristournes numéraires capitalisées : - 808K€

(2) La colonne « Autres » de 27 633 K€ correspond :

- Ristournes capitalisées : 26 825 K€
- Ristournes numéraires capitalisées : 808 K€

2. ETAT DES PROVISIONS

Le détail des provisions par nature est le suivant :

- **Provisions réglementées**

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2024
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	358 744	84 705	-	443 449
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Autres provisions réglementées				
TOTAL	358 744	84 705	-	443 449

(3) Manhac :

Sur 2022, Sodiaal Union a levé l'option du crédit-bail immobilier situé à Manhac qu'elle détenait auprès de SOGEFIMUR en acquérant le bien. Au 31/12/2024, le montant restant à comptabiliser s'élève à 170 149 € pour la levée d'option du crédit-bail Investissement de Manhac.

La construction correspondant à cette levée d'option est 260 377€ à la date du 4 octobre 2022. Cette immobilisation est normalement amortie sur 20 ans.

Le crédit-bail a été de 12 ans. Il reste alors 8 années au cours desquelles Sodiaal Union peut comptabiliser un amortissement dérogatoire

(4) Clermont Ferrand :

Au 31/12/2024, le montant restant à comptabiliser s'élève à 64 038 € pour la levée d'option du crédit-bail Investissement de Clermont Ferrand.

La construction correspondant à cette levée d'option est 417 259€ à la date du 22 mars 2018. Cette immobilisation est normalement amortie sur 20 ans.

Le crédit-bail a été de 12 ans. Il reste alors 8 années au cours desquelles Sodiaal Union peut comptabiliser un amortissement dérogatoire.

- Provisions pour risques et charges**

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2024
Provisions pour litige				
Provisions pour garanties				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions	6 032 737	850 181	- 332 830	6 550 088
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc. et fisc. sur congés à payer	-	204 124	-	204 124
Autres provisions pour risques et charges	286 500	-	-	286 500
TOTAL	6 319 237	1 054 306	- 332 830	7 040 712

Le montant provisionné au titre des médailles du travail est de 510 K€.

Le montant provisionné au titre des indemnités de retraite est de 6 040 K€.

Le poste autres provisions correspond à 2 litiges sociaux pour 57 K€, ainsi que 2 autres provisions pour charges s'élevant à 230K€.

Suite à la jurisprudence de la Cour de cassation de septembre 2023, la loi d'adaptation au droit de l'Union Européenne du 22 Avril 2024 a mis en conformité le Code du Travail avec le Droit européen sur la question des droits à congés payés acquis durant les périodes d'arrêt maladie. Pour se conformer à cette nouvelle législation, a été constituée une provision visant à couvrir les obligations financières résultant des arrêts maladie ayant des effets rétroactifs. Cette provision est destinée à couvrir les coûts éventuels associés à la reconnaissance rétroactive des droits à congés payés durant les périodes d'arrêt maladie.

Au 31.12.2024, la provision s'élève à : 204K€

- **Provision pour dépréciation des immobilisations**

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2024
Provisions sur immos incorporelles	-	-	-	-
Provisions sur immos corporelles (1)	200 387	4 632	- 203 051	1 968
Provisions sur titres mis en équivalence	-	-	-	-
Provisions sur titres de participations (2)	903 138	-	-	903 138
Provisions sur autres immos financières	173 000	-	-	173 000
TOTAL	1 276 525	4 632	- 203 051	1 078 106

(1) La provision pour dépréciation des immobilisations corporelles concerne les tanks à lait mais surtout la reprise de provision qui avait été constituée en 2023 concernant les immobilisations du site de Sausheim.

(2) La provision pour titres de participations correspond essentiellement aux titres SIDEM pour 459 K€ et aux titres PROBIOLAC pour 339 K€.

La provision sur autres immobilisations financières correspond à la dépréciation en totalité des titres que Sodiaal Union détient vis-à-vis de PROBIOLAC. En effet, la société a été placée en redressement judiciaire.

- **Provisions pour dépréciation des stocks**

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2024
Marchandises Froid Ferme	452 438	114 667	-	567 106
Marchandises Agrofourmiture	24 763	-	- 16 685	8 078
TOTAL	477 201	114 667	- 16 685	575 184

- **Provisions pour dépréciation des créances**

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2024
Clients douteux (1) (2)	235 787	24 677	- 12 209	248 255
Autres créances - comptes producteurs	128 762	96 173	- 155 678	69 257
Autres créances - cptes courants Holding (2)	-	-	-	-
Autres créances diverses	33 407	-	-	33 407
TOTAL	397 956	120 850	- 167 887	350 919

(1) Les dotations et reprises de provisions clients concernent des clients divers d'agrofourniture et agroéquipement.

3. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
	Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
	Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine	57 621	57 621	-	-
	Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	3 707 335	1 580 820	2 126 515	-
	Emprunts et dettes financières divers	802 516	802 516	-	-
	Fournisseurs et comptes rattachés	87 702 970	87 702 970	-	-
	Personnel et comptes rattachés	14 085 465	14 085 465	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 871 184	10 871 184	-	-
	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 532 424	1 532 424	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts	427 736	427 736	-	-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	324 339	324 339	-	-
	Groupes et associés	184 406 526	184 406 526	-	-
	Autres dettes	3 509 241	3 509 241	-	-
	Dettes représentatives de titres empruntés	-	-	-	-
	Produits constatés d'avance	174 754	174 754	-	-
	TOTAL DES DETTES	307 602 112	305 475 597	2 126 515	-
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	Emprunts auprès des associés personnes physiques	-	-
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 407 929			

(1) Sodiaal Union n'a pas souscrit de nouvel emprunt sur l'exercice. En revanche, il a été remboursé pour 3 407 929€ d'emprunts sur l'année 2024.

4. CHARGES A PAYER

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à 67 525 565€ :

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
DETTES FINANCIERES		
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	893 972	1 308 272
Concours bancaires courants		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 549 486	43 833 029
Dettes sociales	20 480 753	17 254 704
Dettes fiscales	0	0
Produits à recevoir		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations		
RFA		
Clients - Avoirs à émettre	2 505 721	3 420 894
Autres dettes	95 632	25 957
TOTAL	67 525 565	65 842 857

5. COMPTES DE REGULARISATION

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 174 754 € :

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Produits d'exploitation	174 754	123 908
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	174 754	123 908

VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	France	UE + Export	Total au 31/12/2024	%	Total au 31/12/2023
Ventes activité collecte	2 757 564 950	736 378	2 758 301 328	97,00%	2 820 436 476
Ventes marchandises agrofournitures	42 074 271	7 068 426	49 142 697	1,73%	41 563 406
Ventes produits résiduels et résultat couverture matière	19 278	-	19 278	0,00%	47 288
Vente de prestations	14 118 742	96 304	14 215 046	0,50%	14 216 189
Ventes commissions & locations	399 556	-	399 556	0,01%	273 288
Mise à disposition de personnel	8 145 832	-	8 145 832	0,29%	4 794 108
Refacturations	13 352 112	-	13 352 112	0,47%	11 291 259
TOTAL	2 835 674 742	7 901 108	2 843 575 849	100,00%	2 892 622 015

2. TRANSFERT DE CHARGES

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Remboursement d'assurances	66 482	57 833
Remboursement formation	-	-
Avantages en nature	312 171	214 058
Autres transferts de charges exploitations	1 098	8 955
Autres transferts de charges CNIEL inhibiteurs	564 193	1 078 877
Remboursement frais de personnel	25 883	142 970
Transferts charges exceptionnelles (Remboursement suite litige)	-	-
TOTAL	969 828	1 502 692

3. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 18 858 472€ et s'analyse de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Charges	Produits	Solde au 31/12/2024
Intérêts sur emprunts	4 044 362	-	4 044 362
Intérêts sur comptes courants	157 336	23 956 619	23 799 282
Mali et Boni de fusion (1)	-	-	-
Dividendes et revenus des titres Groupes (2)	-	-	-
Dividendes et revenus des titres Hors Groupes	-	70 240	70 240
Dotations ou reprises provisions financières (3)	-	-	-
Agios et autres charges et produits financiers	971 767	5 079	966 688
Revenus sur créances et autres produits financiers	-	-	-
TOTAL	5 173 465	24 031 938	18 858 472

(1) RAS

(2) RAS

(3) RAS

4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 411 217€ s'analyse de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Charges	Produits	Solde au 31/12/2024
Cession d'immobilisations financières	12 506 895	12 519 140	12 245
Cession d'immobilisations corporelles	1 907 641	2 241 761	334 120
Dépréciation exceptionnelle des immos	-	198 419	198 419
Amorts dérogatoires et amorts exceptionnels	122 771	-	122 771
Litiges RH	-	-	-
Litige commercial	-	-	-
Subvention accordée	750	-	750
Autres (Pénalités)	10 046	-	10 046
TOTAL	14 548 104	14 959 320	411 217

La reprise de dépréciation exceptionnelle de 198K€ concerne les immobilisations situées sur le site de Sausheim. Sachant que le site serait vendu en 2024, les immobilisations avaient été dépréciées à 100% au 31/12/2023.

5. IMPOT SUR LES BENEFICES

Au 31/12/2024 , la situation fiscale de la société se présente comme suit :

REPARTITION	Résultat avant impôt	impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	54 805 895		54 805 895
Résultat exceptionnel à court terme	411 217		411 217
Résultat exceptionnel à long terme			-
Participation des salariés	- 635 631		- 635 631
Cl impôt	1 313		1 313
IS dû au titre de 2024		- 49 732	- 49 732
RESULTAT COMPTABLE	54 582 793	- 49 732	54 533 061

L'IS au titre de l'année 2024 s'élève à 49 732€. Il y a un écart de 1 777€ entre l'IS comptabilisé (51 509€) et l'IS dû (49 732€). Une vérification de l'impôt a été faite après la clôture de la comptabilité. L'écart étant non significatif, nous l'avons comptabilisé sur 2025.

6. INFORMATIONS RELATIVES AUX OTNA (CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT (PAR BRANCHE D'ACTIVITE))

	Agrofourniture	Collecte	Service	Structure	Autres revenus	
Chiffre d'affaires	2 869 606	147 670 635	272 167	1 107 587	-	
Résultat	392 506	1 157 666	138 412	-	0	577 979

VII. INFORMATIONS DIVERSES

1. ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Engagements donnés

Chiffres exprimés en euros	Total	à moins d'un an	d'un à cinq ans	à plus de cinq ans	au profit de
Achat à terme agrofournitures	935 562	935 562			
TOTAL	935 562	935 562	-	-	

- Engagements reçus

Caution reçue du Crédit Agricole Lorraine : 3048,98 €

- Engagements crédit-bail

Chiffres exprimés en euros	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE			7 096 705	1 031 147	8 127 852
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs			3 627 938	605 774	4 233 712
Exercice en cours			954 540	173 967	1 128 507
TOTAL		-	4 582 478	779 741	5 362 219
VALEUR NETTE		-	2 514 227	251 406	2 765 633
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs			3 872 027	638 064	4 510 091
Exercice en cours			1 048 669	165 645	1 214 314
TOTAL			4 920 696	803 709	5 724 405
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus			857 100	102 005	959 105
A plus d'un an et moins de 5 ans			1 935 523	30 217	1 965 740
A plus de 5 ans			-	-	0
TOTAL			2 792 623	132 222	2 924 845
VALEUR RESIDUELLE			71 110	8 416	79 526
Montant pris en charge dans exercice			1 048 669	165 645	1 214 314

2. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE

Sur l'année fiscale 2024, l'effectif moyen employé pendant l'exercice tel que défini à l'article D. 123-200 du code de commerce (PCG art. 832-19, 833-19, 834-14 et 835-14), s'analyse comme suit :

Effectif	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	103	
Agents de maîtrise, techniciens et employés	256	
Ouvriers	567	
CDD		
Intérimaires		
TOTAL	926	-

3. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE

La coopérative SODIAAL UNION est la société mère du groupe consolidé.

4. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS EN €

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. brute Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires	Date dernier exercice
Siège Social	Capitaux Propres	Divid.encaiss.	Val. nette Titres	Cautions	Résultat	
FILIALES (plus de 50%)						
SA GROUPE SODIAAL 200 Rue Raymond Losserand 75014 Paris	292 590 803	100,00%	456 478 356	405 099 012	343 474	31/12/2024
	546 200 924	-	456 478 356		79 396 609	
SARL SODIAAL AGROSERVICES 15 Bd Kennedy 63051 Clermont Ferrand	15 250	100,00%	28 852	-1 578 000	5 770 301	31/12/2024
	57 214	-	28 852		57 214	
PARTICIPATIONS (10 à 50%)						
SCSA CF&R 42 rue Rieussec 78220 Viroflay	NC	49,98%	20 000		NC	
	NC	-	20 000		NC	
SAS YSEO 22 Bd Michel Strogoff 80440 BOVES	500 000	40,00%	200 000	1 400 000	57 224 050	30/06/2024
	1 019 785	-	200 000		38 608	
SCI Combalou 12 Av François Galtier 12250 ROQUEFORT	85 145	40,00%	160 708		40 000	31/12/2024
	117 211	-	160 708		32 066	
SAS PROBIOLAC 2 bis, Grande Rue 54450 REILLON	NC	22,42%	338 390	173 000	NC	
	NC	-	-		NC	
GIE AGROLAB'S (ex CIAL SO) 1 Rue Marc Chaggal 32000 AUCH	NC	16,29%	55 873		NC	
	NC	-	55 873		NC	
SICA LAQUEUILLE Gare 63820 ST JULIEN PUY LAVEZE	NC	20,09%	894 130		NC	
	NC	-	894 130		NC	
COP VERCORS LAIT Route de Jarrands 38250 VILLARD DE LANS	142 798	21,70%	30 990		10 004 310	30/09/2024
	2 185 663	-	30 990		294 995	
GIE LABILAIT 4 Rue Dr Lejeune 76390 AUMAIE	NC	13,42%	81 165		NC	
	NC	-	81 165		NC	
SARL LAITERIE D'ELVANGE 1 Rue principale 57690 ELVANGE	NC	10,00%	5 488		NC	
	NC	-	-		NC	

5. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

L'indemnité des Administrateurs au cours de l'exercice s'est élevée à 835 881€.

Montants détenus dans des organismes coopérateurs

Forme juridique	Dénominations	Montant
Cooperative	UNICOR	2 068
Cooperative	ACTIS BOVINS	2 287
Cooperative	AGRIAL (Ex CADS, POITOURAINE, COLARENA))	2 043
Cooperative	Agrilait (Suite ULPAC)	4 573
Cooperative	CPLV CAL LORRAINE (Blamont)	825
Cooperative	Eleveurs du sud Ouest (Suite ULPAC) Pas d'adresse	762
Cooperative	COOPERATIVE PATURAGE COMTOIS	1 000
Cooperative	COOPERATIVE DE CREST VALSUD - UNION VALCREST - EURIAL	36 420
Cooperative	UNEAL CAFNOR	988
Cooperative	COOPERATIVE DE BOURGOGNE	9 299
Cooperative	PROSPERITE FERMIERE	3 811
Cooperative	CAM (COOPERATIVE DES AGRICULTEURS DE MAYENNE)	13 526
Cooperative	COOP SYNERGIE	17 535
Cooperative	ALSACE LAIT	2 688
Cooperative	MAISADOUR (Apport ULPAC - 3A coop)	610
Cooperative	VERCORS LAIT	30 990
Cooperative	DAUPHIDROM ELEVAGE	2 287
Cooperative	COOP VAL DE SAONE (Blamont)	4 572
Cooperative	LACTUNION - Ex VPM	3 584
Cooperative	EUREA-COOP SICA (ex CBA DE LA LOIRE)	4 708
Cooperative	COMTE DE COURLAOUX (ex BASSIN LAIT. LEDONIEN)	412
Cooperative	COOP LA CREUSOISE	26
Cooperative	COOP MOULIN DU BATARDEAU	38
Cooperative	COOP VAL CAUSSE	76
Cooperative	COPELDOR	14
Cooperative	ULM (Blamont)	40
Cooperative	Titres Groupe Capel (Suite SCVV)	76
Cooperative	SCIC BLEU BLANC CŒUR	300

6. REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application du décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008 complétant l'article R123-198 du code de commerce, les honoraires des commissaires aux comptes de la société SODIAAL UNION s'élèvent à :

Honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes : 459 K€ (répartis comme suit : EY : 230K€ et KPMG : 229K€)

Honoraires comptabilisés au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre des diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes : 0 €

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention avec les parties liées au sens du L225-38 du Code de Commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.



COOP SODIAAL UNION
200 Rue Raymond Losserand
75014 PARIS 14E
FRANCE



certifié conforme - à l'original -

le 31/12/25.

2024

Jean. Michel. JAVELLE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "JM".

COMPTES ANNUELS
COOP SODIAAL UNION
EXERCICE CLOS LE 31/12/2024



Sommaire

I.	BILAN AU 31/12/2024.....	3
1.	BILAN ACTIF.....	3
2.	BILAN PASSIF.....	4
II.	COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2024.....	5
III.	ANNEXE.....	6
1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	6
2.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	9
3.	REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	9
4.	CHANGEMENT DE METHODES.....	12
IV.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF.....	13
1.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	13
2.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	14
3.	COMPTES DES STOCKS.....	15
4.	ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES.....	15
5.	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES.....	15
6.	PRODUITS A RECEVOIR.....	16
7.	COMPTES DE REGULARISATION.....	16
V.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF.....	17
1.	CAPITAUX PROPRES.....	17
2.	ETAT DES PROVISIONS.....	18
3.	ETATS DES ECHEANCES DES DETTES.....	21
4.	CHARGES A PAYER.....	22
5.	COMPTES DE REGULARISATION.....	22
VI.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	23
1.	VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	23
2.	TRANSFERT DE CHARGES.....	23
3.	RESULTAT FINANCIER.....	23
4.	RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	24
5.	IMPOT SUR LES BENEFICES.....	24
VII.	INFORMATIONS DIVERSES.....	25
1.	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	25
2.	EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE.....	26
3.	IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE.....	26
4.	LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS EN €.....	27
5.	REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION.....	27
6.	REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	28
7.	TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES.....	29

I. BILAN AU 31/12/2024

1. BILAN ACTIF

BILAN-ACTIF	Exercice 31/12/2024			Exercice 31/12/2023
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	17 018 924		17 018 924	1 856 146
Concessions, brevets et droits similaires	1 071 463	971 728	99 735	99 735
Fonds commercial	200 000	-	200 000	200 000
TOTAL immobilisations incorporelles	1 271 463	971 728	299 735	299 735
Terrains	2 473 630	570 416	1 903 214	1 960 234
Constructions	11 139 986	10 435 972	704 014	674 840
Installations techniques, matériel	19 188 179	18 579 327	608 852	858 594
Autres immobilisations corporelles	3 364 905	3 032 706	332 200	124 748
Immobilisations en cours	2 881	-	2 881	169 663
TOTAL immobilisations corporelles	36 169 581	32 618 421	3 551 161	3 788 079
Autres participations	459 504 085	903 137	458 600 947	458 501 135
Créances rattachées à des participations	829 074	-	829 074	829 074
Autres titres immobilisés	639 635	173 000	466 635	460 386
Prêts	107 531	-	107 531	131 916
Autres immobilisations financières	139 885	-	139 885	140 485
TOTAL immobilisations financières	461 220 210	1 076 137	460 144 072	460 062 997
Total Actif Immobilisé (II)	498 661 253	34 666 286	463 994 967	464 150 810
Matières premières, approvisionnements	1 597 369	-	1 597 369	2 141 398
Marchandises	8 151 725	575 183	7 576 542	6 579 170
TOTAL Stock	9 749 095	575 183	9 173 911	8 720 568
Clients et comptes rattachés	266 065 759	248 255	265 817 504	257 548 943
Autres créances	423 377 947	102 664	423 275 283	405 697 690
Capital souscrit et appelé, non versé	564 818	-	564 818	304 294
TOTAL Créances	690 008 524	350 919	689 657 605	663 550 927
Disponibilités	2 381 786	-	2 381 786	988 571
TOTAL Disponibilités	2 381 786	-	2 381 786	988 571
Charges constatées d'avance	167 224	-	167 224	206 108
Total Actif Circulant (III)	702 306 629	926 102	701 380 527	673 466 174
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	273 095	-	273 095	367 991
Total Général (I à VI)	1 218 259 902	35 592 388	1 182 667 513	1 139 841 121

2. BILAN PASSIF

BILAN-PASSIF		Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
Capital social ou individuel	dont versé : 223 532 444	241 116 186	196 725 152
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		1 472 184	1 472 184
Ecart de réévaluation	0	1 488 315	1 488 315
Réserve légale		102 136 543	96 708 653
Réserves indisponibles			
>>> provenant des subventions		62 630 510	62 630 510
>>> provenant des opérations avec les tiers non associés		23 732 359	22 421 282
>>> provenant des dévolutions		624 749	624 749
Réserves statutaires ou contractuelles		3 995 777	3 995 777
Réserves réglementées	0	31 821 584	30 069 023
Autres réserves	0	252 889 036	252 872 700
TOTAL Réserves		477 830 559	469 322 694
Report pour parfaire l'intérêt servi aux parts sociales		37 724 712	37 724 712
Report pour ristournes éventuelles		0	0
Report à nouveau débiteur		0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		54 531 284	55 589 976
Provisions réglementées		443 450	358 745
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		814 606 690	762 681 778
Produit des émissions de titres participatifs		53 418 000	53 418 000
Avances conditionnées		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		53 418 000	53 418 000
Provisions pour risques		260 624	56 500
Provisions pour charges		6 780 088	6 262 737
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		7 040 712	6 319 237
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 764 956	7 115 333
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	802 516	1 311 485
TOTAL Dettes financières		4 567 472	8 426 818
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		87 702 970	103 853 654
Dettes fiscales et sociales		26 916 809	22 155 124
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		324 339	182 845
Autres dettes		187 915 768	182 679 758
TOTAL Dettes d'exploitation		302 859 886	308 871 381
Produits constatés d'avance		174 754	123 908
TOTAL DETTES (IV)		307 602 112	317 422 107
Ecart de conversion Passif (V)		0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		1 182 667 513	1 139 841 121

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2024

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2024		Total	Exercice 31/12/2023
	France	Exportation		
Ventes de marchandises	2 799 639 221	7 804 804	2 807 444 025	2 861 999 882
Production vendue biens	19 278	-	19 278	47 288
Production vendue services	36 016 243	96 304	36 112 547	30 574 844
Chiffres d'affaires nets	2 835 674 743	7 901 108	2 843 575 849	2 892 622 015
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			1 236 327	1 332 250
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 487 231	2 510 292
Autres produits			352 314	607 646
Total des produits d'exploitation (I)			2 846 651 721	2 897 072 202
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 613 760 528	2 672 260 471
Variation de stock (marchandises)			- 600 847	- 1 317 149
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			7 822 172	7 689 878
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			49 521	- 34 699
Autres achats et charges externes			113 951 241	112 652 634
Impôts, taxes et versements assimilés			2 069 665	1 958 206
Salaires et traitements			47 261 931	41 559 148
Charges sociales			20 389 678	17 704 274
Dotations sur immobilisations: Dotations aux amortissements			791 279	922 711
Dotations d'exploitation: Dotations aux provisions			-	-
Sur actif circulant: dotations aux provisions			235 517	75 683
Pour risques et charges: dotations aux provisions			1 054 306	294 577
Autres charges			3 919 306	3 209 035
Total des charges d'exploitation (II)			2 810 704 298	2 856 974 768
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			35 947 422	40 097 434
Produits financiers de participations			63 438	10 799
Autres intérêts et produits assimilés			23 968 499	21 621 891
Reprises sur provisions et transferts de charges			-	187
Différences positives de change			-	-
Total des produits financiers (V)			24 031 938	21 632 876
Dotations financières aux amortissements et provisions			-	-
Intérêts et charges assimilées			5 173 170	5 538 702
Différences négatives de change			296	-
Total des charges financières (VI)			5 173 465	5 538 702
RÉSULTAT FINANCIER			18 858 472	16 094 174
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			54 805 895	56 191 608
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital			14 760 901	1 521 281
Reprises sur provisions et transferts de charges			391 457	4 728
Total des produits exceptionnels (VII)			15 152 358	1 526 009
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			10 796	12 437
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			14 414 537	1 133 470
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			315 809	286 296
Total des charges exceptionnelles (VIII)			14 741 142	1 432 202
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)			411 217	93 807
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			635 631	655 887
Impôts sur les bénéfices (X)			50 196	39 552
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			2 885 836 017	2 920 231 088
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			2 831 304 733	2 864 641 111
BÉNÉFICE			54 531 284	55 589 976

III. ANNEXE

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1 Opérations de périmètre

- **YOPLAIT France**

Le 31 mai 2024, le capital social de Sodiaal Union a été ouvert aux salariés Yoplait France.

- **UNION DE COOPERATIVES AGRICOLES ALTITUDE : Les Fromageries Occitanes**

Le 31 octobre 2024, la coopérative agricole ALTITUDE UNION qui détenait 463 809 titres LFO, a cédé ses titres LFO à Sodiaal UNION pour un prix de 12 500K€.

Le prix de cession se décompose comme suit :

2 500K€ par virement bancaire, 5 000K€ dans le cadre d'une avance en compte courant et 5 000K€ au titre de l'adhésion d'Altitude Union dans le capital de SU.

- **Sodiaal international**

Le 23 décembre 2024, Sodiaal Union a cédé les 463 809 titres LFO rachetés à Altitude Union pour 12 500K€.

- **SAS REFLAIT**

Le 18 décembre 2024, Sodiaal Union est entré dans le capital de la société Reflait en acquérant 10 000 actions pour 100 K€.

1.2 Conjoncture et Prix du lait

L'année 2024 a de nouveau été marquée par une forte volatilité sur les marchés laitiers. La hausse des cours, amorcée dès l'automne 2023, s'est maintenue tout au long de l'année 2024. Cette dynamique haussière a été soutenue par une diminution continue de la collecte laitière, conséquence des réductions de prix observées en Europe à la fin de 2023 et de l'émergence

de diverses épizooties, notamment la fièvre catarrhale ovine (FCO) en Europe, dont le nombre de cas a significativement augmenté à l'automne.

Contexte International

À l'échelle mondiale et parmi la majorité de nos voisins européens, après une baisse des prix du lait en 2023, un rebond significatif a été observé au second semestre 2024. Les principaux bassins laitiers ont enregistré des niveaux de prix nettement supérieurs aux moyennes historiques, bien qu'inférieurs aux records de 2022. Cette baisse des prix en fin 2023 et début 2024 a pesé sur la production laitière mondiale au premier semestre 2024. Par la suite, le contexte sanitaire mondial a également affecté négativement la collecte, avec des épidémies diverses aux États-Unis (grippe aviaire) et en Europe (FCO3, FCO8, MHE...).

Marché des Produits Industriels

La baisse de la collecte de lait en 2024 pour les principaux exportateurs, couplée à une demande dynamique pour la matière grasse et à des niveaux de stocks historiquement bas, en particulier pour le beurre et la poudre de lait écrémé (PLE), a créé des tensions sur les marchés des produits industriels. Le prix de la PLE est resté relativement stable autour de 2 500 €/t, en raison d'une offre et d'une demande réduites. En revanche, le prix du beurre a connu une hausse significative, passant de 5 600 €/t en janvier à 7 500 €/t en décembre 2024.

Demande et Consommation

Du point de vue de la demande, les évolutions ont été contrastées. Le segment de la grande distribution en Europe demeure dynamique en termes de volumes. Par exemple, les achats de fromages en Allemagne ont progressé de +2,7 % sur les 11 premiers mois de 2024, après une hausse de +2,1 % en 2023.

Évolution des Prix du Lait en Europe

La hausse des prix des produits laitiers industriels à partir du deuxième trimestre 2024 a entraîné, avec un certain décalage, une augmentation des prix du lait en Europe, lesquels ont commencé à augmenter à partir de l'été 2024. Cependant, cette hausse des prix ne s'est pas traduite par une augmentation de la production, en raison du contexte sanitaire défavorable.

Situation en France

En France, la situation a présenté des variations notables et une dynamique différentes de nos voisins européens. Le prix du lait est en effet resté relativement stable par rapport à celui de nos voisins européens depuis le T2 2023 qui ont quant à eux connus une baisse puis un rebond significatif de leur prix. Dans la seconde partie de 2024, le prix du lait conventionnel en France a repris sa progression, atteignant en novembre 2024 des niveaux records proches de ceux observés fin 2022-début 2023 en dépassant 450 €/1 000 litres pour un lait 38/32. Après une baisse de -2,6 % en 2023, la collecte française a rebondi de +1,2 % sur les 11 premiers mois de 2024, bien que ce niveau de collecte reste le second plus bas des dix dernières années après le record de 2023.

Prix d'Acompte Sodiaal

Le prix d'acompte Sodiaal a reculé de 7 €/1 000 litres en 2024, s'établissant ainsi à 441 €/1 000 litres en moyenne sur l'année pour du lait conventionnel 38/32, soit un prix toutes primes et qualités incluses à 476 €/1 000 litres (-6 €/1 000 litres par rapport à 2023). Cette baisse s'explique principalement par la répercussion de la baisse des marchés européens et des commodités, avec une compensation partielle par les augmentations des prix de vente à la grande distribution, conformément aux lois EGAlim.

En somme, l'année 2024 a été caractérisée par de fortes fluctuations sur les marchés laitiers, une hausse significative des prix, mais une production mondiale entravée par un contexte sanitaire difficile.

1.3 Plan de restructuration industrielle

L'activité de l'usine de Saint Martin de Belleruche a été arrêtée fin 2022 et des travaux de démantèlement et de restructuration ont été conduits sur l'exercice 2023 et poursuivis en 2024.

1.4 Exposition du groupe en Russie et en Ukraine

Le groupe n'a pas de structure ou d'activité notable sur les territoires ukrainiens et russes : son activité et son appareil productif ne sont donc pas impactés par ce conflit.

1.5 Contrôle de l'Autorité de la Concurrence auprès de Sodiaal Union

Les services d'instruction de l'Autorité de la concurrence ont procédé le 17 novembre 2022 à des opérations de visite et de saisie inopinées auprès de Sodiaal Union et d'autres entreprises susceptibles d'avoir mis en œuvre des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur de l'approvisionnement en lait de vache. L'Autorité de la concurrence poursuit toujours, à ce jour, ses investigations lesquelles, à la connaissance de Sodiaal Union, portent principalement sur des accords logistiques organisant des échanges de collecte de lait cru de vache entre industriels.

A ce stade, les investigations de l'Autorité de la concurrence ne préjugent en rien de la culpabilité de Sodiaal Union.

1.6 Dividendes

Sur l'année 2024, Sodiaal Union a reçu des dividendes à hauteur de 42 777.93€ :

- CCPA Groupe : 39 253.20 € (soit 21 098.40€ au titre de 2023 et 18 154.80€ au titre des années 2021 et 2022)
- IRDI SORIDEC : 3 457.53€
- Coopérative Alsace Lait : 67.20€

1.7 Emission de titres participatifs

L'émission de titres participatifs en 2019, 2020 et 2021 avait pour objectif de renforcer les fonds propres de Sodiaal Union.

Il n'y a pas eu de nouvelle émission de titres participatifs sur 2024.

1.8 Obligations Remboursables en Actions (ORA)

Néant

1.9 Augmentation de capital réservé aux salariés

Pour rappel, la coopérative Sodiaal Union a décidé d'ouvrir son capital aux salariés de l'ensemble du groupe en 2020.

Le 31 mai 2024, le capital social de Sodiaal Union a été ouvert aux salariés Yoplait France.

Au 31 décembre 2024, 1 687 696 parts sociales à 2 € ont été souscrites soit un capital réservé aux salariés de 3 375 392 €. Cela constitue une augmentation de 2 294 788 € par rapport au 31 décembre 2023 (pour rappel, capital salariés 2023 : 1 080 604 €).

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2024 de Sodiaal Union ont été établis en conformité avec le nouveau règlement ANC 2021-01 relatif aux comptes annuels des coopératives agricoles publié au Journal Officiel du 4 décembre 2021 et d'application obligatoire pour l'exercice 2021 et conformément aux dispositions spécifiques du Plan Comptable des Coopératives Agricoles et de leurs Unions.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-dessous.

3.1 Immobilisations

- **Immobilisations incorporelles**

Les fonds de commerce et les autres immobilisations incorporelles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur vénale vient à être inférieure à leur valeur comptable.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais de recherche et développement ne sont pas activés, ils sont donc comptabilisés en charges.

Les logiciels sont amortis sur une durée d'un à cinq ans en mode linéaire.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, à leur valeur d'apport ou à leur coût de production.

Les amortissements retenus pour la détermination du résultat courant sont calculés selon le mode linéaire.

Les biens bénéficiant du régime dégressif ont donné lieu à la comptabilisation d'amortissements dérogatoires pour la partie excédant l'amortissement linéaire.

Sans contrevenir à l'article 39 B du CGI, il est possible de différer la comptabilisation des amortissements dérogatoires, sous réserve de respecter la règle de la comptabilisation de l'amortissement minimal (linéaire).

Les durées d'amortissement généralement pratiquées correspondent à la durée réelle d'utilisation et sont les suivantes :

mmobilisations corporelles		Durée
Constructions	Constructions légères	10 ans
	Constructions lourdes	20 ans
Agencements et installations	Installations électriques	10 ans
	Installations diverses	10 ans
	Raccordements et branchements	10 ans
Matériels et outillages	Gros matériels	10-20 ans
	Pompes et vannes	7 ans
	Petits matériels	5 ans
Matériel de bureau	Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	Matériel informatique	3 ans
Mobilier	Mobilier	10 ans
Matériel de transport	Matériel de transport	5-7 ans

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

• Immobilisations financières

Les titres en portefeuille sont comptabilisés à leur coût d'apport ou d'acquisition. Ils sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provisions pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice, lorsque cette valeur est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité est déterminée selon les méthodes suivantes, en fonction des sociétés concernées :

- soit par l'évaluation de la quote-part de l'actif net, corrigé le cas échéant des plus ou moins-values latentes,
- soit selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés desquels est défalquée la dette financière nette.

Les frais liés à l'acquisition des immobilisations financières sont rattachés au poste d'immobilisations financières et amortis sur une durée de 5 ans en amortissements dérogatoires.

Le poste « autres immobilisations financières » comprend les dépôts et cautionnements versés.

3.2 Evaluation des stocks

- **Matières premières**

Les stocks de marchandises sont évalués selon un prix moyen d'achat mensuel 38g MG/32g MP, en qualité A refroidi, rendu atelier.

- **Marchandises**

Les stocks d'agrofourniture et froid ferme sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks d'agrofourniture sont dépréciés à 100%, selon 3 critères :

- La DLUO est dépassée,
- Le délai de péremption est inférieur à 2 mois par rapport à la DLUO,
- Le produit est qualitativement et ou visuellement invendable.

3.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. En ce qui concerne les créances, une provision pour dépréciation est constituée chaque fois que leur valeur d'inventaire se révèle inférieure à leur valeur comptable.

Les créances et dettes libellées en devises ont été réévaluées selon les cours de change à la date de clôture de l'exercice. La différence résultant de l'actualisation est portée au bilan en écart de conversion.

3.4 Frais d'émission d'emprunts

Les frais liés à l'émission d'emprunts sont étalés sur la durée de l'emprunt par fraction égale.

3.5 Provisions pour risques et charges

En application du règlement n° 2014-03 du CRC, les provisions constituées couvrent les risques d'une sortie de ressources au profit d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour faire face aux litiges en cours, aux risques potentiels liés à l'activité, à la situation financière des filiales et participations ou à des restructurations.

3.6 Engagements de retraite

La société comptabilise dans ses comptes les engagements liés aux indemnités de départ en retraite.

Les droits au titre des Indemnités de Départ en Retraite sont définis par la Convention Collective des coopératives agricoles laitières et SICA.

Conformément à la recommandation de l'ANC 2003-R01, l'engagement est calculé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de Crédit projetées.

Les hypothèses démographiques et financières sont revues chaque année. Les pertes et gains actuariels des indemnités de départ en retraite liés à l'expérience et aux changements d'hypothèses sont traités selon la méthode dite « du corridor » qui consiste à amortir les pertes et gains actuariels dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés (DRVA) après application d'un corridor de 10% du maximum entre la valeur des engagements et la valeur des actifs de couverture.

La charge de la période correspond à la somme du coût des services rendus de l'exercice, du coût de l'actualisation, du rendement attendu des actifs, du coût des services passés et de l'amortissement des pertes et gains actuariels non reconnus au 31 décembre de l'exercice précédent.

La provision comptabilisée au bilan représente la valeur de l'engagement nette de la valeur des fonds d'assurance et des pertes et gains actuariels non reconnus.

En application de la recommandation n°2013-R.02 de l'ANC, le taux d'actualisation retenu pour cette étude est basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé (« Euro zone AA rated corporate bonds + 10 years ») à la date de l'évaluation.

Ce taux s'élève à 3.35% au 31/12/2024 contre 3.80% au 31 décembre de l'année précédente.

3.7 Engagements médailles du travail

Les droits au titre des gratifications versées lors de l'octroi d'une Médaille d'Honneur du Travail (i.e. après 20, 30, 35 et 40 ans de travail) sont définis par les usages ou les Accords d'Entreprise ou d'Etablissement. Les médailles du travail font l'objet d'une provision évaluée par des actuaires indépendants.

4. CHANGEMENT DE METHODES

Néant.

IV. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

- **Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice**

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2023	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Solde au 31/12/2024
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles (1)	1 271 463	-	-	-	1 271 463
Total 1 Immobilisations Incorporelles	1 271 463	-	-	-	1 271 463
Terrains	2 532 421	20 500	-	79 291	2 473 630
Constructions sur sol propre	6 432 538	2 200	-	60 458	6 374 280
Constructions sur sol d'autrui	272 816	-	-	-	272 816
Constructions installations, agencements	4 276 359	176 224	72 606	32 301	4 492 889
Installations techniques, matériels et outillages	19 919 677	1 832 715	97 057	2 661 269	19 188 179
Installations générales et agencements	16 844	-	-	-	16 844
Matériel de transport	2 537 360	172 234	-	218 462	2 491 132
Matériel de bureau et informatique, mobilier	869 261	-	-	12 331	856 930
Total 2 Immobilisations Corporelles	36 857 276	2 203 873	169 663	3 064 112	36 166 700
Immobilisations corporelles en cours (2)	169 663	2 881	-	169 663	2 881
Total 3 Immobilisations Encours Corporelles	169 663	2 881	-	-	2 881
Acomptes (4)	-	-	-	-	-
TOTAL (1+2+3+4)	38 298 401	2 206 754	-	3 064 112	37 441 044

Pour information, les 3M€ de cessions s'expliquent essentiellement par 2.66 M€ de ventes de tank à lait et 218K€ de matériel de transport (camions).

- **Tableau des amortissements**

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2023	Dotations	Diminutions ou reprises	Solde au 31/12/2024
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles (1)	971 728	-	-	971 728
Total 1 Immobilisations Incorporelles	971 728	-	-	971 728
Terrains	572 186	31 721	33 492	570 416
Constructions sur sol propre	6 212 026	62 129	60 178	6 213 977
Constructions sur sol d'autrui	258 520	2 278	-	260 797
Constructions installations, agencements	3 836 328	157 170	32 301	3 981 198
Installations techniques, matériels et outillages	19 057 559	331 595	811 796	18 577 359
Installations générales et agencements	16 844	-	-	16 844
Matériel de transport	2 247 841	135 233	206 491	2 176 583
Matériel de bureau et informatique, mobilier	837 170	14 323	12 213	839 280
Total 2 Immobilisations Corporelles	33 038 473	734 450	1 156 470	32 616 452
TOTAL	34 010 201	734 450	1 156 470	33 588 180

- **Provision pour dépréciation des immobilisations**

Se référer au paragraphe [V.2. Etat des provisions](#)

2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Chiffres exprimés en euros	Valeur nette au 31/12/2023	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur brute au 31/12/2024	Provision	Valeur nette au 31/12/2024
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-	-	-
Autres participations et créances rattachées (1)	460 233 346	12 600 000	12 500 188	460 333 159	-	460 333 159
Autres titres immobilisés (2)	633 386	12 357	6 108	639 635	-	639 635
Prêts et autres immobilisations financières (3)	272 402	90 924	115 910	247 416	-	247 416
TOTAL	461 139 134	12 703 280	12 622 205	461 220 210	-	461 220 210

(1) Le 18/12/2024, Sodiaal Union a acquis 10 000 parts de la SAS Reflait pour 100K€.

Fin 2024, Sodiaal Union a acquis 463 809 actions de la société Les Fromageries Occitanes pour 12 500K€ qui étaient détenues par Altitude Union. Elle les a revendues par la suite, en totalité, à la société Sodiaal International.

(2) Ce poste concerne la participation de Sodiaal Union dans des organismes de crédit tels que Crédit Agricole, Crédit coopératif. La variation entre 2023 et 2024 s'explique par la souscription de nouvelles parts (12K€) et par des remboursements pour 6K€.

En 2022, le compte courant que Sodiaal Union avait vis-à-vis de PROBIOLAC avait été converti en Obligations convertibles (OCA) pour 173K€. PROBIOLAC ayant été placé en redressement judiciaire, ces OCA avaient été dépréciées à 100%.

(3) Ce poste concerne les prêts aux coopérateurs et les dépôts et cautionnements versés. La variation entre 2023 et 2024 s'explique essentiellement par :

- L'évolution nette négative (entrées/sorties) sur 2024 des prêts aux coopérateurs pour - 24 K€.

b. Il n'y a pas eu de variation sur les dépôts et cautionnements

3. COMPTES DES STOCKS

Chiffres exprimés en euros	Montant brut	Dépréciation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Matières premières lait	1 032 982	-	1 032 982	1 527 489
Carburant	354 693	-	354 693	478 533
Carburant non fossile	177 820	-	177 820	124 783
Gaz réfrigérant	31 875	-	31 875	10 592
Marchandises	8 151 725	575 183	7 576 542	6 579 170
TOTAL	9 749 095	575 183	9 173 912	8 720 568

4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Les créances détenues par la société s'élèvent à 690 687 257€ en valeur brute au 31/12/2024 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	829 074	-	829 074
Prêts	107 531	-	107 531
Autres immobilisations financières	139 885	-	139 885
ACTIF IMMOBILISE	1 076 490	-	1 076 490
Clients douteux ou litigieux	293 197	293 197	-
Autres créances	265 772 562	265 772 562	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	3 298	3 298	-
Securité sociale et autres organismes sociaux	61 570	61 570	-
Impôts sur les bénéfices	7 040	7 040	-
Etat et autres collectivités	3 294 726	3 294 726	-
Taxe sur la valeur ajoutée	3 294 726	3 294 726	-
Autres impôts	2 134 376	2 134 376	-
Etat - divers	-	-	-
Groupes et associés	409 273 356	409 273 356	-
Débiteurs divers	8 603 418	8 603 418	-
ACTIF CIRCULANT	689 443 542	689 443 542	-
Charges constatées d'avance	167 224	167 224	-
TOTAL	690 687 257	689 610 767	1 076 490
Prêts accordés en cours d'exercice	90 924		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	115 310		
Prêts et avances consentis aux associés	-		

5. PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Se référer au paragraphe [V2.Etat des Provisions](#).

6. PRODUITS A RECEVOIR

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à 14 814 193€ :

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
CREANCES CLIENTS		
Groupes - Factures à établir		
Clients - Factures à établir	4 279 885	3 932 432
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		
Rabais, remises, ristournes à obtenir	8 338 362	9 877 128
Charges sociales - Remboursements à recevoir		
Etat - Remboursements à recevoir	2 134 376	2 459 245
Produits à recevoir	61 570	53 701
CREANCES FINANCIERES		
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements		
Intérêts courus sur ORA	0	0
TOTAL	14 814 193	16 322 506

7. COMPTES DE REGULARISATION

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 167 224 € :

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Charges d'exploitation	167 224	206 108
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	167 224	206 108

V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

1. CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élevant à 241 116 186€, se compose de 120 558 093 parts sociales à 2€. Ce total comprend aussi 3 375 392€ de capital réservé aux salariés.

Il comprend également une estimation de 16 559 828€ relative à l'effet de la variation de capital indexé au volume livré en 2024.

Les parts correspondantes seront créées à la suite de l'assemblée générale de juin 2025.

Le montant de 17 018 924,00€ figurant à l'actif du bilan en « Capital souscrit non appelé » correspond au capital souscrit non échu au 31/12/2024. L'échéance interviendra au cours des exercices ultérieurs conformément aux règles de souscription du capital figurant dans les statuts.

Les comptes de l'exercice 2023 ont fait apparaître un résultat de 55 589 976 €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce profit a été affecté comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2023	Affectation résultat	Distribution	Résultat	Augment.	Capital souscrit	Diminution	Autres	Solde au 31/12/2024
Capital	196 725 152					24 110 679	- 7 352 842	27 633 196	241 116 185
Primes liées au capital	1 472 184								1 472 184
Ecart de réévaluation	1 488 315								1 488 315
Réserve légale	96 708 654	5 427 890							102 136 544
Réserves statutaires	85 347 794	1 311 077							86 658 871
Autres réserves et Report à nouveau	324 990 958	48 851 009	- 19 448 914					27 633 196	326 759 857
Subvention d'invest.	-								-
Résultat de l'exercice	55 589 976	- 55 589 976		54 531 284					54 531 284
TOTAL	762 323 033	0	- 19 448 914	54 531 284	-	24 110 679	- 7 352 842	-	814 163 240
Capital souscrit non appelé	- 1 856 146					- 15 162 778			- 17 018 924
TOTAL	- 1 856 146	-	-	-	-	- 15 162 778	-	-	- 17 018 924

(1) L'affectation du résultat comprend une distribution du résultat sous forme d'IPS et de ristournes « numéraires » pour un montant total de 19 449 K€ se décomposant comme suit :

- IPS : 7 696 K€ (dont 7 541K€ pour les producteurs (selon répartition ci-dessous), 41K€ pour les salariés non coopérateurs et 113K€ correspondant aux montants IPS des producteurs sortis avant la convocation à la date de l'AG :

Intérêts aux parts AGSU 2024				
Analyse de la distribution				
	Décision AG	Versée	Capitalisée	non affectée
Versement IPS	7 541 669	7 167 905	99 458	274 306
IPS AC PSAP + IPS AC PSA	6 834 248	6 731 785	99 458	3 005
IPS ANC	707 422	436 120	-	271 302

- Ristournes numéraires versées : 12 561 K€ (selon répartition ci-dessous)

Ristournes AG SU 2024			
Analyse de la distribution			
	Décision AG	Versée	Capitalisée
Versement Ristournes	39 385 876	12 560 901	26 824 975
Producteurs	38 552 145	12 295 009	26 257 136
UCAFCO	677 082	215 934	461 148
La Pastourelle	156 649	49 958	106 690

- Ristournes numéraires capitalisées : - 808K€

(2) La colonne « Autres » de 27 633 K€ correspond :

- Ristournes capitalisées : 26 825 K€
- Ristournes numéraires capitalisées : 808 K€

2. ETAT DES PROVISIONS

Le détail des provisions par nature est le suivant :

- **Provisions réglementées**

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2024
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	358 744	84 705	-	443 449
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Autres provisions réglementées				
TOTAL	358 744	84 705	-	443 449

(3) **Manhac :**

Sur 2022, Sodiaal Union a levé l'option du crédit-bail immobilier situé à Manhac qu'elle détenait auprès de SOGEFIMUR en acquérant le bien. Au 31/12/2024, le montant restant à comptabiliser s'élève à 170 149 € pour la levée d'option du crédit-bail Investissement de Manhac.

La construction correspondant à cette levée d'option est 260 377€ à la date du 4 octobre 2022. Cette immobilisation est normalement amortie sur 20 ans.

Le crédit-bail a été de 12 ans. Il reste alors 8 années au cours desquelles Sodiaal Union peut comptabiliser un amortissement dérogatoire

(4) Clermont Ferrand :

Au 31/12/2024, le montant restant à comptabiliser s'élève à 64 038 € pour la levée d'option du crédit-bail Investissement de Clermont Ferrand.

La construction correspondant à cette levée d'option est 417 259€ à la date du 22 mars 2018. Cette immobilisation est normalement amortie sur 20 ans.

Le crédit-bail a été de 12 ans. Il reste alors 8 années au cours desquelles Sodiaal Union peut comptabiliser un amortissement dérogatoire.

- Provisions pour risques et charges**

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2024
Provisions pour litige				
Provisions pour garanties				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions	6 032 737	850 181	- 332 830	6 550 088
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc. et fisc. sur congés à payer	-	204 124	-	204 124
Autres provisions pour risques et charges	286 500	-	-	286 500
TOTAL	6 319 237	1 054 306	- 332 830	7 040 712

Le montant provisionné au titre des médailles du travail est de 510 K€.

Le montant provisionné au titre des indemnités de retraite est de 6 040 K€.

Le poste autres provisions correspond à 2 litiges sociaux pour 57 K€, ainsi que 2 autres provisions pour charges s'élevant à 230K€.

Suite à la jurisprudence de la Cour de cassation de septembre 2023, la loi d'adaptation au droit de l'Union Européenne du 22 Avril 2024 a mis en conformité le Code du Travail avec le Droit européen sur la question des droits à congés payés acquis durant les périodes d'arrêt maladie. Pour se conformer à cette nouvelle législation, a été constituée une provision visant à couvrir les obligations financières résultant des arrêts maladie ayant des effets rétroactifs. Cette provision est destinée à couvrir les coûts éventuels associés à la reconnaissance rétroactive des droits à congés payés durant les périodes d'arrêt maladie.

Au 31.12.2024, la provision s'élève à : 204K€

- **Provision pour dépréciation des immobilisations**

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2024
Provisions sur immos incorporelles	-	-	-	-
Provisions sur immos corporelles (1)	200 387	4 632	- 203 051	1 968
Provisions sur titres mis en équivalence	-	-	-	-
Provisions sur titres de participations (2)	903 138	-	-	903 138
Provisions sur autres immos financières	173 000	-	-	173 000
TOTAL	1 276 525	4 632	- 203 051	1 078 106

(1) La provision pour dépréciation des immobilisations corporelles concerne les tanks à lait mais surtout la reprise de provision qui avait été constituée en 2023 concernant les immobilisations du site de Sausheim.

(2) La provision pour titres de participations correspond essentiellement aux titres SIDEM pour 459 K€ et aux titres PROBIOLAC pour 339 K€.

La provision sur autres immobilisations financières correspond à la dépréciation en totalité des titres que Sodiaal Union détient vis-à-vis de PROBIOLAC. En effet, la société a été placée en redressement judiciaire.

- **Provisions pour dépréciation des stocks**

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2024
Marchandises Froid Ferme	452 438	114 667	-	567 106
Marchandises Agrofourmiture	24 763	-	16 685	8 078
TOTAL	477 201	114 667	- 16 685	575 184

- **Provisions pour dépréciation des créances**

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2024
Clients douteux (1) (2)	235 787	24 677	- 12 209	248 255
Autres créances - comptes producteurs	128 762	96 173	- 155 678	69 257
Autres créances - cptes courants Holding (2)	-	-	-	-
Autres créances diverses	33 407	-	-	33 407
TOTAL	397 956	120 850	- 167 887	350 919

(1) Les dotations et reprises de provisions clients concernent des clients divers d'agrofourniture et agroéquipement.

3. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
	Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
	Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine	57 621	57 621	-	-
	Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	3 707 335	1 580 820	2 126 515	-
	Emprunts et dettes financières divers	802 516	802 516	-	-
	Fournisseurs et comptes rattachés	87 702 970	87 702 970	-	-
	Personnel et comptes rattachés	14 085 465	14 085 465	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 871 184	10 871 184	-	-
	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 532 424	1 532 424	-	-
	Etat et autres collectivités publiques	-	-	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts	427 736	427 736	-	-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	324 339	324 339	-	-
	Groupes et associés	184 406 526	184 406 526	-	-
	Autres dettes	3 509 241	3 509 241	-	-
	Dettes représentative de titres empruntés	-	-	-	-
	Produits constatés d'avance	174 754	174 754	-	-
	TOTAL DES DETTES	307 602 112	305 475 597	2 126 515	-
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	Emprunts auprès des associés personnes physiques	-	-
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 407 929			

(1) Sodiaal Union n'a pas souscrit de nouvel emprunt sur l'exercice. En revanche, il a été remboursé pour 3 407 929€ d'emprunts sur l'année 2024.

4. CHARGES A PAYER

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à 67 525 565€ :

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
DETTES FINANCIERES		
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	893 972	1 308 272
Concours bancaires courants		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 549 486	43 833 029
Dettes sociales	20 480 753	17 254 704
Dettes fiscales	0	0
Produits à recevoir		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations		
RFA		
Clients - Avoirs à émettre	2 505 721	3 420 894
Autres dettes	95 632	25 957
TOTAL	67 525 565	65 842 857

5. COMPTES DE REGULARISATION

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 174 754 € :

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Produits d'exploitation	174 754	123 908
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	174 754	123 908

VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	France	UE + Export	Total au 31/12/2024	%	Total au 31/12/2023
Ventes activité collecte	2 757 564 950	736 378	2 758 301 328	97,00%	2 820 436 476
Ventes marchandises agrofournitures	42 074 271	7 068 426	49 142 697	1,73%	41 563 406
Ventes produits résiduels et résultat couverture matière	19 278	-	19 278	0,00%	47 288
Vente de prestations	14 118 742	96 304	14 215 046	0,50%	14 216 189
Ventes commissions & locations	399 556	-	399 556	0,01%	273 288
Mise à disposition de personnel	8 145 832	-	8 145 832	0,29%	4 794 108
Refacturations	13 352 112	-	13 352 112	0,47%	11 291 259
TOTAL	2 835 674 742	7 901 108	2 843 575 849	100,00%	2 892 622 015

2. TRANSFERT DE CHARGES

Chiffres exprimés en euros	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Remboursement d'assurances	66 482	57 833
Remboursement formation	-	-
Avantages en nature	312 171	214 058
Autres transferts de charges exploitations	1 098	8 955
Autres transferts de charges CNIEL inhibiteurs	564 193	1 078 877
Remboursement frais de personnel	25 883	142 970
Transferts charges exceptionnelles (Remboursement suite litige)	-	-
TOTAL	969 828	1 502 692

3. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 18 858 472€ et s'analyse de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Charges	Produits	Solde au 31/12/2024
Intérêts sur emprunts	4 044 362	-	4 044 362
Intérêts sur comptes courants	157 336	23 956 619	23 799 282
Mali et Boni de fusion (1)	-	-	-
Dividendes et revenus des titres Groupes (2)	-	-	-
Dividendes et revenus des titres Hors Groupes	-	70 240	70 240
Dotations ou reprises provisions financières (3)	-	-	-
Agios et autres charges et produits financiers	971 767	5 079	966 688
Revenus sur créances et autres produits financiers	-	-	-
TOTAL	5 173 465	24 031 938	18 858 472

(1) RAS

(2) RAS

(3) RAS

4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 411 217€ s'analyse de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Charges	Produits	Solde au 31/12/2024
Cession d'immobilisations financières	12 506 895	12 519 140	12 245
Cession d'immobilisations corporelles	1 907 641	2 241 761	334 120
Dépréciation exceptionnelle des immos	-	198 419	198 419
Amorts dérogatoires et amorts exceptionnels	122 771	-	122 771
Litiges RH	-	-	-
Litige commercial	-	-	-
Subvention accordée	750	-	750
Autres (Pénalités)	10 046	-	10 046
TOTAL	14 548 104	14 959 320	411 217

La reprise de dépréciation exceptionnelle de 198K€ concerne les immobilisations situées sur le site de Sausheim. Sachant que le site serait vendu en 2024, les immobilisations avaient été dépréciées à 100% au 31/12/2023.

5. IMPOT SUR LES BENEFICES

Au 31/12/2024 , la situation fiscale de la société se présente comme suit :

REPARTITION	Résultat avant impôt	impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	54 805 895		54 805 895
Résultat exceptionnel à court terme	411 217		411 217
Résultat exceptionnel à long terme			-
Participation des salariés	- 635 631		- 635 631
Cl impôt	1 313		1 313
IS dû au titre de 2024		- 49 732	- 49 732
RESULTAT COMPTABLE	54 582 793	- 49 732	54 533 061

L'IS au titre de l'année 2024 s'élève à 49 732€. Il y a un écart de 1 777€ entre l'IS comptabilisé (51 509€) et l'IS dû (49 732€). Une vérification de l'impôt a été faite après la clôture de la comptabilité. L'écart étant non significatif, nous l'avons comptabilisé sur 2025.

6. INFORMATIONS RELATIVES AUX OTNA (CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT (PAR BRANCHE D'ACTIVITE))

	Agrofourniture	Collecte	Service	Structure	Autres revenus	
Chiffre d'affaires	2 869 606	147 670 635	272 167	1 107 587	-	-
Résultat	392 506	1 157 666	138 412	0	-	577 979

VII. INFORMATIONS DIVERSES

1. ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Engagements donnés

Chiffres exprimés en euros	Total	à moins d'un an	d'un à cinq ans	à plus de cinq ans	au profit de
Achat à terme agrofournitures	935 562	935 562			
TOTAL	935 562	935 562	-	-	

- Engagements reçus

Caution reçue du Crédit Agricole Lorraine : 3048,98 €

- Engagements crédit-bail

Chiffres exprimés en euros	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE			7 096 705	1 031 147	8 127 852
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs			3 627 938	605 774	4 233 712
Exercice en cours			954 540	173 967	1 128 507
TOTAL		-	4 582 478	779 741	5 362 219
VALEUR NETTE		-	2 514 227	251 406	2 765 633
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs			3 872 027	638 064	4 510 091
Exercice en cours			1 048 669	165 645	1 214 314
TOTAL			4 920 696	803 709	5 724 405
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus			857 100	102 005	959 105
A plus d'un an et moins de 5 ans			1 935 523	30 217	1 965 740
A plus de 5 ans			-	-	0
TOTAL			2 792 623	132 222	2 924 845
VALEUR RESIDUELLE			71 110	8 416	79 526
Montant pris en charge dans exercice			1 048 669	165 645	1 214 314

2. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE

Sur l'année fiscale 2024, l'effectif moyen employé pendant l'exercice tel que défini à l'article D. 123-200 du code de commerce (PCG art. 832-19, 833-19, 834-14 et 835-14), s'analyse comme suit :

Effectif	Personnel salarie	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	103	
Agents de maîtrise, techniciens et employés	256	
Ouvriers	567	
CDD		
Intérimaires		
TOTAL	926	-

3. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE

La coopérative SODIAAL UNION est la société mère du groupe consolidé.

4. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS EN €

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. brute Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires	Date dernier exercice
Siège Social	Capitaux Propres	Divid.encaiss.	Val. nette Titres	Cautions	Résultat	
FILIALES (plus de 50%)						
SA GROUPE SODIAAL	292 590 803	100,00%	456 478 356	405 099 012	343 474	31/12/2024
200 Rue Raymond Losserand 75014 Paris	546 200 924	-	456 478 356		79 396 609	
SARL SODIAAL AGROSERVICES	15 250	100,00%	28 852	-1 578 000	5 770 301	31/12/2024
15 Bd Kennedy 63051 Clermont Ferrand	57 214	-	28 852		57 214	
PARTICIPATIONS (10 à 50%)						
SCSA CF&R	NC	49,98%	20 000		NC	
42 rue Rieussec 78220 Viroflay	NC	-	20 000		NC	
SAS YSEO	500 000	40,00%	200 000	1 400 000	57 224 050	30/06/2024
22 Bd Michel Strogoff 80440 BOVES	1 019 785	-	200 000		38 608	
SCI Com balou	85 145	40,00%	160 708		40 000	31/12/2024
12 Av François Galtier 12250 ROQUEFORT	117 211	-	160 708		32 066	
SAS PROBIOLAC	NC	22,42%	338 390	173 000	NC	
2 bis, Grande Rue 54450 REILLON	NC	-	-		NC	
GIE AGROLAB'S (ex CIAL SO)	NC	16,29%	55 873		NC	
1 Rue Marc Chagga 32000 AUCH	NC	-	55 873		NC	
SICA LAQUEUILLE	NC	20,09%	894 130		NC	
Gare 63820 ST JULIEN PUY LAVEZE	NC	-	894 130		NC	
COP VERCORS LAIT	142 798	21,70%	30 990		10 004 310	30/09/2024
Route de Jarrands 38250 VILLARD DE LANS	2 185 663	-	30 990		294 995	
GIE LABILAIT	NC	13,42%	81 165		NC	
4 Rue Dr Lejeune 76390 AUMAIE	NC	-	81 165		NC	
SARL LAITERIE D'ELVANGE	NC	10,00%	5 488		NC	
1 Rue principale 57690 ELVANGE	NC	-	-		NC	

5. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

L'indemnité des Administrateurs au cours de l'exercice s'est élevée à 835 881€.

Montants détenus dans des organismes coopérateurs

Forme juridique	Dénominations	Montant
Cooperative	UNICOR	2 068
Cooperative	ACTIS BOVINS	2 287
Cooperative	AGRIAL (Ex CADS, POITOURAINE, COLARENA))	2 043
Cooperative	Agrilait (Suite ULPAC)	4 573
Cooperative	CPLV CAL LORRAINE (Blamont)	825
Cooperative	Eleveurs du sud Ouest (Suite ULPAC) Pas d'adresse	762
Cooperative	COOPERATIVE PATURAGE COMTOIS	1 000
Cooperative	COOPERATIVE DE CREST VALSUD - UNION VALCREST - EURIAL	36 420
Cooperative	UNEAL CAFNOR	988
Cooperative	COOPERATIVE DE BOURGOGNE	9 299
Cooperative	PROSPERITE FERMIERE	3 811
Cooperative	CAM (COOPERATIVE DES AGRICULTEURS DE MAYENNE)	13 526
Cooperative	COOP SYNERGIE	17 535
Cooperative	ALSACE LAIT	2 688
Cooperative	MAISADOUR (Apport ULPAC - 3A coop)	610
Cooperative	VERCORS LAIT	30 990
Cooperative	DAUPHIDROM ELEVAGE	2 287
Cooperative	COOP VAL DE SAONE (Blamont)	4 572
Cooperative	LACTUNION - Ex VPM	3 584
Cooperative	EUREA-COOP SICA (ex CBA DE LA LOIRE)	4 708
Cooperative	COMTE DE COURLAOUX (ex BASSIN LAIT. LEDONIEN)	412
Cooperative	COOP LA CREUSOISE	26
Cooperative	COOP MOULIN DU BATARDEAU	38
Cooperative	COOP VAL CAUSSE	76
Cooperative	COPELDOR	14
Cooperative	ULM (Blamont)	40
Cooperative	Titres Groupe Capel (Suite SCVV)	76
Cooperative	SCIC BLEU BLANC CŒUR	300

6. REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application du décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008 complétant l'article R123-198 du code de commerce, les honoraires des commissaires aux comptes de la société SODIAAL UNION s'élèvent à :

Honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes : 459 K€ (répartis comme suit : EY : 230K€ et KPMG : 229K€)

Honoraires comptabilisés au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre des diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes : 0 €

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention avec les parties liées au sens du L225-38 du Code de Commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.